

Soutien à la parentalité comme outil d'intégration chez les familles issues de l'immigration

Défis et implications

Alexia Volery

Travail de Bachelor

Fribourg 2025

<https://doi.org/10.51363/unifr.lma.2025.020>

© Alexia Volery, 2025



Cet ouvrage est publié sous une licence Creative Commons Attribution 4.0 International
(CC BY 4.0) : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Soutien à la parentalité comme outil d'intégration chez les familles issues de l'immigration : défis et implications

VOLERY Alexia

Superviseur : JAN David

Fribourg, 28 avril 2025

Résumé :

Ce travail explore la conception d'un soutien à la parentalité promouvant une intégration pour les familles issues de l'immigration. De fait, en plus d'assurer leur fonction éducative, les parents issus de l'immigration entrent dans un processus d'acculturation et voient des changements s'opérer dans leurs schémas culturels. Parmi les différentes manières d'aborder l'acculturation, la stratégie d'intégration s'avère être la plus favorable en termes de bien-être et d'adaptation. Cependant cette intégration n'est pas toujours rendue possible par les instances de soutien à la parentalité qui recourent parfois à des injonctions normatives, à des exigences d'assimilation ou à une approche parentaliste. Un soutien à la parentalité adapté peut cependant constituer un véritable outil d'intégration pour les familles issues de l'immigration, notamment en engendrant des discussions autour des différences de pratiques éducatives. Ce travail analyse la capacité d'un dispositif québécois et de plans d'action fribourgeois à répondre à ces différents enjeux pour offrir aux familles issues de l'immigration un soutien favorisant leur intégration. Bien que la plupart de ces programmes semblent promouvoir une intégration, cette analyse soulève que leur concrétisation en contexte fribourgeois reste à confirmer.

Mots clés : Soutien à la parentalité · Immigration · Acculturation · Intégration · Stratégie publique fribourgeoise

Table des matières

1. Introduction	4
2. Étapes de travail	6
3. Soutien à la parentalité.....	7
3.1 Historique	7
3.2 Définitions	8
3.3 Enjeux.....	9
4. Parents issus de l'immigration et défis éducatifs	12
4.1 Immigration : définition et statistiques	12
4.2 Acculturation	13
4.2.1 Le modèle d'acculturation de Berry.....	13
4.2.2 Approfondissements et perspectives	16
4.2 Parentalité en situation d'immigration	18
5. Soutien à la parentalité destiné aux parents issus de l'immigration.....	21
5.1 Un triple défi	21
5.2 Implications	23
6. Soutien à la parentalité suisse/fribourgeois	26
7. Le soutien à la parentalité comme outil d'intégration.....	28
7.1 Les Ateliers Espace parents	29
7.2 Mise en perspective vis-à-vis des différents défis	31
8. Applicabilité dans le canton de Fribourg	35
9. Limites	37
10. Conclusion	38
11. Perspectives.....	41
Références.....	42
Attestation sur l'honneur	47

Table des illustrations

Figure 1 : *Stratégies d'acculturation (traduction libre de Berry, 1997, p.10)*14

Figure 2 : *Mise en perspective des différents programmes face aux trois enjeux*32

1. Introduction

Au cours des trente dernières années, l'éducation a pris une place centrale au sein des familles faisant de la parentalité un enjeu majeur pour les instances gouvernementales européennes (Unterreiner, 2023). Suite à la démocratisation de théories psychologiques du développement et de l'attachement chez l'enfant, l'importance de sa relation avec le parent a de fait été mise en évidence (Neyrand et al., 2018). Selon celles-ci, le parent doit veiller à l'épanouissement social et cognitif de son enfant, jouant donc un rôle fondamental dans son développement. Les difficultés éducatives ont par conséquent été considérées comme la source de problèmes ultérieurs, tels que la délinquance juvénile ou l'absentéisme scolaire (Lamboy, 2009). La parentalité n'a donc plus été perçue comme quelque chose d'inné. Elle se construit, se développe, s'apprend. C'est dans cette perspective que les politiques sociales ont décidé d'offrir plus de soutien aux familles, afin de les appuyer dans leur rôle éducatif.

Le soutien à la parentalité regroupe justement l'ensemble des mesures ayant pour but d'instruire et d'encourager les parents dans leur fonction (Daly, 2013). Ses actions peuvent être très diverses et concerner plusieurs domaines, notamment celui de la santé, de la pédagogie ou encore de la protection de l'enfance (Office fédéral des assurances sociales OFAS, 2020). Elles consistent notamment en des visites à domicile, des groupes de parole, des lignes d'écoute ou encore des cours de formation.

En considérant ainsi la parentalité comme une compétence à acquérir, le soutien à la parentalité devient indispensable pour assurer les intérêts des enfants. Cependant, cette perspective place une responsabilité toujours grandissante sur les épaules des parents (Neyrand et al., 2018). Une vision parentaliste risque d'attribuer les difficultés rencontrées uniquement aux pratiques éducatives des parents, ceci sans prendre en compte leur histoire de vie ou leurs ressources. Les intervenant·e·s risquent alors de chercher à assurer le bien-être des enfants selon une vision normative de la bonne parentalité, et d'utiliser les parents comme instruments pour y parvenir (Neyrand et al., 2018). La limite entre soutenir et contrôler les pratiques parentales est très fine. Comme l'indiquent Neyrand et ses collègues (2018), toute intervention sociale s'inscrit dans des normes et des valeurs, puisqu'elle cherche à remplir des objectifs définis. Il est toutefois essentiel de les souligner pour identifier leurs limites et les dérives potentielles.

Le soutien à la parentalité peut concerner diverses populations, allant d'une prévention universelle à une prévention plus sélective (Lamboy, 2009). Comme l'indique le *Rapport sur les familles* (Conseil fédéral, 2017), les cantons mettent une priorité à l'intégration sociale des familles, en particulier celles issues de l'immigration. En effet, être parent dans un contexte

d'immigration demande de gérer de nombreuses sources de stress, tout en veillant à l'équilibre familial (Richard et al., 2018). Cependant, comme l'indique Richard et ses collègues (2018), les actions actuelles ne prennent pas toujours en compte les différents défis auxquels les familles migrantes font face, et sont donc peu adaptées à leurs besoins.

De fait, comme l'indique Berry (1997), les personnes entrant dans un parcours migratoire doivent entreprendre dans un processus d'acculturation. L'acculturation se définit par le fait de modifier son cadre culturel lors d'une rencontre avec une autre culture. Ainsi, les personnes des deux groupes réinterprètent leurs valeurs et leurs normes tout en assimilant des nouveaux éléments à leur référentiel culturel. Berry recense quatre stratégies d'acculturation : l'intégration, l'assimilation, la ségrégation et la marginalisation (1997). La stratégie de l'intégration s'avère être la meilleure en termes d'adaptation de longue durée, de bien-être et de santé. Cette stratégie consiste à maintenir des éléments identitaires de sa culture d'origine tout en créant des relations positives avec sa culture d'accueil. Du soutien social et des relations positives dans les deux cultures s'avèrent être des éléments clé pour atteindre l'intégration. Pour ce faire, les changements devraient principalement être menés au niveau de la société d'accueil, notamment des services sociaux.

Ainsi, le soutien social et des changements au niveau des services sociaux pourraient augmenter les chances d'une intégration pour les familles issues de l'immigration. Le soutien à la parentalité s'avérerait particulièrement utile pour entrer dans un processus d'acculturation, voire d'intégration. En effet, les pratiques parentales pouvant différer d'une culture à l'autre, des discussions à propos de ces différences pourraient y être engendrées. Pour ce faire, une accommodation mutuelle doit se mettre en place afin que chaque partie accepte les normes et valeurs de l'autre. Mais comme vu précédemment, les actions de soutien à la parentalité se veulent parfois normatives et parentalistes. Une question se pose alors : comment concevoir un soutien à la parentalité favorisant l'intégration des familles issues de l'immigration ?

Cette analyse débutera par une présentation de la notion de soutien à la parentalité, en passant par son historique et les différents enjeux qui y sont liés. La question de la parentalité en situation d'immigration sera ensuite abordée, via un aperçu des défis rencontrés et en adoptant la perspective du *modèle d'acculturation de Berry* (1997). La suite du travail aura pour objectif de montrer les trois défis auxquels le soutien à la parentalité destiné aux parents issus de l'immigration fait face : la recherche d'équilibre entre soutien et contrôle, la réponse au risque de parentalisme et la prévention du risque d'assimilation forcée. Nous verrons ensuite comment le soutien à la parentalité est abordé dans le canton de Fribourg, puis en tant qu'outil d'intégration pour les familles issues de l'immigration. Dans cette partie, une concrétisation du soutien à la parentalité destiné aux familles issues de l'immigration sera

présentée : les *Ateliers Espace parents*, mis en place au Québec. Grâce à une matrice, ces ateliers ainsi que l'approche fribourgeoise de la question seront mis en perspective, afin d'évaluer leur pertinence en tant qu'outil d'intégration. Cet outil d'analyse nous permettra de voir en quoi ces programmes répondent aux trois défis du soutien à la parentalité concernant les parents issus de l'immigration. Elle révélera également comment des préconisations présentées dans la littérature y sont mobilisées. Cette analyse nous mènera à questionner l'applicabilité des *Ateliers Espace parents* dans le canton de Fribourg. La finalité de ce travail est de montrer quel aspect peut prendre le soutien à la parentalité en contexte fribourgeois pour promouvoir au mieux l'intégration des familles issues de l'immigration. Dans ce contexte où la diversité culturelle s'intensifie et où l'éducation est au centre des préoccupations, la conception d'un soutien à la parentalité adapté revêt un intérêt d'importance majeure.

2. Étapes de travail

Ce travail constitue une revue de la littérature scientifique concernant le soutien à la parentalité, l'acculturation, la parentalité en situation d'immigration mais également la perspective suisse, et plus spécifiquement fribourgeoise, sur ces différentes thématiques. La plupart des articles scientifiques en la question proviennent en effet de France ou du Canada. Il était donc intéressant d'approcher la question sous un angle local, en analysant les bases légales et les plans de mesures fribourgeois. Les données suisses concernant le soutien à la parentalité datent toutes de moins de dix ans, soulignant la relevance actuelle de la question. Les articles recherchés ne se situent pas tous dans le domaine des sciences de l'éducation, mais s'affilient également à la sociologie, à la psychologie, à l'anthropologie et au travail social. Il était en effet pertinent d'explorer d'autres domaines afin de couvrir les différentes facettes du soutien à la parentalité pour les familles issues de l'immigration, de ses enjeux et de ses conséquences. Comme indiqué, certains textes de loi ou stratégies nationales/cantoniales donnent également un axe politique et juridique à ce travail. Pour aborder la question du soutien à la parentalité et de la parentalité en situation d'immigration, des bases de données telles que CAIRN, Google Scholar ou encore SwissDiscovery ont été exploitées. Cependant, pour ce qui est de la contextualisation dans le canton de Fribourg, une investigation des sites internet de l'Etat, de la Confédération ou de la ville de Fribourg a été nécessaire.

3. Soutien à la parentalité

3.1 Historique

Dans les années 1980, l'intérêt pour la responsabilité éducative prend une importance particulière. En effet, durant cette période, une inquiétude politique concernant l'évolution de structures familiales émerge (Lamboy, 2009). L'augmentation des familles recomposées, monoparentales ou homoparentales apparaît comme une potentielle cause directe de problèmes sociaux grandissants, tels que la délinquance, la consommation de drogues, ou encore l'absentéisme scolaire et professionnel. Les acteur·rices politiques et médias européens transmettent l'idée que le déclin des modèles familiaux classiques érige des parents démissionnaires, laxistes et n'ayant plus aucune notion de leur fonction (Lamboy, 2009). Le parent est perçu comme responsable de la socialisation de l'enfant, et doit en faire un bon citoyen (Neyrand et al., 2018).

De plus, l'Europe d'après-guerre connaît une diffusion grand public des théories psychologiques du développement de l'enfant (Neyrand et al., 2018). De fait, les travaux de René Spitz (1948), John Bowlby (1969) ou encore Mary Ainsworth (1978) mettent en avant l'importance de la construction du lien parent-enfant pour son bien-être et son développement. Le *syndrome d'hospitalisme* de Spitz, la *théorie de l'attachement* de Bowlby ainsi que la *situation étrange* d'Ainsworth véhiculent tous·tes une idée commune : les relations affectives avec les parents posent les bases fondamentales du développement lors des premières années de vie. En effet, ces études désignent la relation d'un parent avec son enfant comme déterminante pour son évolution cognitive et sociale. Les parents doivent donc être capables de répondre aux besoins de leurs enfants, tout en les guidant et les soutenant dans leur développement (Lamboy, 2009). Les parents ne sont ainsi plus vus comme de simples géniteurs, mais comme des porteurs d'une responsabilité éducative (Hargis, 2017).

En conséquence, l'idée selon laquelle l'éducation ne répond pas à un instinct mais à une construction se répand (Neyrand et al., 2018). La parentalité est alors perçue comme un métier à apprendre, nécessitant pour certain·e·s une « formation ». Le soutien à la parentalité, visant à conseiller et aider les parents dans leur rôle éducatif, se fait valoir. En Suisse, à la fin du XX^{ème} siècle, des associations de soutien à la parentalité voient le jour et sont rapidement soutenues par l'Etat (Hargis, 2017). En parallèle, on observe durant cette période l'essor de médias visant à conseiller les parents, comme des magazines ou des émissions vulgarisant les savoirs pédagogiques (Neyrand, 2009).

3.2 Définitions

Premièrement, le terme « parentalité » est un terme assez récent, qui a notamment permis dès les années 1980 de dépasser la différence entre le fait d'être mère et le fait d'être père (Lamboy, 2009). Le terme « parentalité » renferme une dimension sociale, il permet de différencier les multiples formes familiales existantes comme la monoparentalité ou encore l'homoparentalité. Mais avant tout, le terme « parentalité » traduit une fonction parentale. En effet, le parent est inculqué de responsabilités juridiques, morales et éducatives. C'est dans cette idée que des interventions visant à soutenir les familles se sont mises en place (Lamboy, 2009).

Le soutien à la parentalité, quant à lui, ne possède pas une définition univoque, tant ses modalités et actions sont hétérogènes. Cependant, Daly (2013) propose une définition du soutien à la parentalité en se basant sur l'analyse de celui-ci dans plusieurs pays européens. Elle les définit comme les « services et prestations organisés en vue d'influencer la manière dont les parents s'acquittent de leur rôle en leur donnant accès à une série de ressources qui visent à accroître leurs compétences en matière d'éducation et de soin des enfants » (p.162).

Le but premier de ces actions est donc d'encourager les parents à augmenter leurs compétences et connaissances en termes d'éducation. Le soutien à la parentalité possède également des objectifs plus distaux, concernant des bénéfices à long terme. En effet, la relation parent-enfant peut s'avérer prépondérante dans le développement social et cognitif de celui-ci. Comme l'indique Desjardins et ses collègues (2005) : « Les expériences précoces, et particulièrement les premières relations, sont fondamentales car c'est alors que s'établissent des mécanismes physiologiques, comportementaux et psychologiques qui guideront l'enfant toute sa vie. » (p.5). Ainsi, les pratiques parentales sont fréquemment perçues comme des facteurs influençant la santé physique et mentale de l'enfant (Lamboy, 2009). Le soutien à la parentalité vise donc à favoriser le bien-être et le développement de l'enfant (Pothet, 2017). Cet objectif a principalement pour but de réduire l'incidence de problèmes psycho-sociaux, tels que des troubles des conduites, des comportements anti-sociaux, de l'absentéisme scolaire ou de la délinquance (Lamboy, 2009). Ces programmes s'avèrent donc être un investissement à long terme de la part des politiques sociales, notamment en matière de santé physique, psychique et sociale.

Ainsi, en anticipant certaines problématiques liées à la santé ou au développement psychosocial, le soutien à la parentalité s'inscrit principalement dans une optique de prévention : il permet de mettre en place des mesures préventives visant à réduire certains risques (Shankland et Lamboy, 2011). Celui-ci peut donc s'inscrire dans la classification

proposée par Gordon (1938) ainsi que dans des niveaux de prévention différents, en fonction de la population à laquelle il s'adresse. Le niveau de prévention universelle, également désigné de primaire, s'adresse à la population dans sa totalité. Le but est avant tout de conseiller et promouvoir des pratiques parentales recommandées (Lamboy, 2009). La prévention sélective, ou secondaire, concerne les familles présentant des facteurs de risques environnementaux, sociaux ou familiaux. Le soutien à la parentalité ciblant une population spécifique cherche à lutter contre les inégalités socio-éducatives et à promouvoir l'égalité des chances (Conus, 2023). Le but est en effet de permettre à chacun·e de réaliser pleinement son potentiel et son autonomie en luttant contre les discriminations (Dubet, 2011). Les parents concernés sont la plupart du temps issus de l'immigration ou en situation de précarité. La prévention indiquée est une prévention tertiaire, s'adressant à des familles rencontrant déjà un problème. La plupart du temps, ces interventions sont de l'ordre de la protection de l'enfance. Ce type de prévention peut également être qualifié d'intervention, puisqu'il vise à agir sur un problème déjà existant, afin d'en limiter les conséquences et d'éviter qu'il ne s'aggrave.

En plus de celui de l'éducation, le soutien à la parentalité touche plusieurs domaines d'action, notamment ceux du travail social, de la psychologie et de la santé (Shankland et Lamboy, 2011). En effet, des offres de conseil et soutien parental proposées par des psychologues ou professionnel·le·s de la santé existaient bien avant que le champ du soutien à la parentalité se développe à la fin du XX^{ème} siècle. Il se traduit donc aujourd'hui par un grand panel de modalités d'actions, notamment des sites web, des lignes téléphoniques, des groupes de parole, de la médiation familiale, promotion de la santé ou des cours plus formels (Lamboy, 2009). Ainsi, les professionnel·le·s au contact des familles peuvent avoir des spécialités différentes, notamment des infirmier·ère·s, éducateur·ice·s, travailleur·euse·s sociaux·ales ou encore des psychologues. Les interventions se voulant très hétérogènes, elles visent des classes d'âge différentes selon leur public cible, allant de la périnatalité à l'adolescence.

3.3 Enjeux

Comme évoqué précédemment, l'évolution des savoirs sur l'enfant au cours du XX^{ème} siècle a permis de souligner l'importance de la relation parent-enfant dans le développement et la socialisation de celui-ci (Neyrand et al., 2018). Cependant, ne plus envisager ce lien comme naturel mais comme construit mène à considérer la parentalité comme un ensemble de compétences à acquérir et mettre en œuvre. En effet, les théories psychologiques ou neuroscientifiques dont découle cette idée instaurent indirectement une notion de « bonne parentalité », connue des professionnel·le·s et pouvant être transmise aux parents. Cette perspective est en fait normative : elle souhaite inculquer aux parents des règles de

comportement (Riendeau, 2020). De fait, comme l'indiquent Neyrand et ses collègues (2018), toute intervention sociale s'appuie sur un modèle théorique et a pour but de transmettre et produire des normes. C'est notamment le cas de la parentalité positive. Cette approche éducative vise à développer l'autonomie de l'enfant tout en lui donnant un cadre, et en l'écouter, afin que celui-ci puisse se développer sereinement et pleinement. Souvent vantée comme étant le meilleur modèle éducatif, la parentalité positive est aujourd'hui l'objet de controverses (Riendeau, 2020). Selon Neyrand et ses collègues (2018), bien que les intentions de cette démarche ne soient pas critiquables, les implications pédagogiques le sont un peu plus. Il pourrait en effet s'agir de l'inculcation d'une parentalité normée que les institutions politiques européennes cherchent à mettre en avant. De plus, cette approche contraint les enfants, non pas par la violence, mais en provoquant de manière volontaire un comportement jugé adéquat pour l'adulte. L'éducation positive est donc pour certain·e·s considérée comme une « persuasion et inculcation bienveillante, de ce qu'est censé être une bonne parentalité » (Neyrand et al., 2018, p.45). La possibilité d'imposition de normes éducatives donne au soutien à la parentalité un pouvoir nouveau : celui du contrôle social. En effet, comme l'indique Cardi (2015), les familles populaires sont souvent considérées comme constituant un risque pour l'ordre social. Tel qu'indiqué plus haut, le soutien à la parentalité peut s'instaurer dans le cadre d'une prévention secondaire, pour des familles perçues comme présentant un risque. Le soutien à la parentalité devient donc un outil considérable pour les encadrer, voir les contrôler. Cette approche peut cependant s'avérer stigmatisante pour les familles issues de milieux populaires, considérées comme responsables de désordres sociaux, et dont les pratiques éducatives sont d'office remises en cause. Le premier enjeu du soutien à la parentalité consiste à trouver équilibre entre soutien et contrôle, et à s'éloigner des injonctions normatives pouvant se révéler dévalorisantes pour les parents (Neyrand et al., 2018).

La mise en avant de l'importance de la petite enfance et le rôle que les parents y jouent, comporte un autre risque : une responsabilisation parentale excessive. Neyrand (2019) qualifie ce phénomène de parentalisme : il s'agit de la « sur-valorisation de l'éducation parentale comme principe explicatif des attitudes des enfants et adolescents, et sur une volonté de responsabilisation des parents, rendus ainsi responsables de tous les faits et gestes de leurs enfants. » (p.23). En effet, à la moindre difficulté chez l'enfant, le parent et ses pratiques éducatives sont souvent incriminés. Le parentalisme peut se présenter sous divers aspects. Premièrement, les parents sont tenus comme uniques responsables de l'éducation de leurs enfants. De plus, il menace de se focaliser uniquement sur les pratiques éducatives des parents sans prendre en considération leurs trajectoires de vie ou leurs ressources. Par ailleurs, il réduit des personnes à une fonction, celle de parents. Ceux-ci risquent alors de s'attribuer la cause de leurs difficultés. Cependant, l'éducation et la socialisation de l'enfant ne

sont pas les conséquences d'un facteur unique, mais s'expliquent par diverses influences (Neyrand, 2016). L'environnement joue également un rôle formateur, plus indirect que l'application de pratiques éducatives. Le risque en se focalisant sur les compétences parentales serait d'oublier qu'elles sont fortement influencées par les conditions de vie et le milieu social de la famille. Il est une fois de plus important de comprendre que ce ne sont pas ces conditions qui posent problème en elles-mêmes, mais les obstacles structurels qui en résultent. Le deuxième enjeu du soutien à la parentalité se dessine alors : les professionnel·le·s doivent accompagner et conseiller les parents, tout en gardant à l'esprit qu'ils ne sont pas uniques responsables de la charge éducative. En effet, il faut penser l'éducation parentale comme faisant partie d'un système complexe comprenant plusieurs instances éducatives, comme l'école, l'accueil extra-familial ou encore certains loisirs. De plus, il est important de percevoir de quelle manière ce système est influencé par des variables sociales, culturelles ou économiques. Par exemple, pour des parents issus de l'immigration, des difficultés financières, une recherche de logement, ou encore l'apprentissage de la langue constituent des difficultés pouvant entraver un exercice serein de la parentalité (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008). Cependant, il est important de reconnaître que ce sont plutôt ces conditions qui influencent cet exercice, et non les parents en eux-mêmes.

Lorsque le soutien à la parentalité s'inscrit dans une prévention secondaire, les populations minoritaires constituent souvent un public cible (Manier, 2020). C'est notamment le cas de démarches visant l'adaptation des familles issues de l'immigration. Bien que les modalités d'action soient très similaires, les enjeux diffèrent. Comme l'explique Manier (2020), l'approche de ces interventions est plus éducative, visant à transmettre des codes sociaux, des normes et des valeurs de la société d'accueil. Ainsi, la parentalité devient une clé de transformation de la famille. Il paraît donc clair que les parents issus de l'immigration sont particulièrement vulnérables aux risques mis en avant précédemment. Puisque les normes culturelles des parents issus de l'immigration diffèrent parfois de celles de la culture d'accueil, la question de l'imposition normative devient centrale (Unterreiner, 2022). De plus, les pratiques parentales étrangères sont souvent tenues responsables de problèmes chez l'enfant, notamment l'absentéisme scolaire ou la délinquance (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008). Ainsi, les parents immigrés semblent également particulièrement concernés par le parentalisme. Ces pressions et injonctions exercées par la société d'accueil s'ajoutent au processus d'acculturation, par lequel toute personne se confrontant à une autre culture passe (Mestre, 2015). Tout·e migrant·e s'interroge en effet sur quelles pratiques adopter. Pour les parents issus de l'immigration, ces questionnements concernent également l'éducation des enfants.

4. Parents issus de l'immigration et défis éducatifs

4.1 Immigration : définition et statistiques

La migration est un phénomène remontant aux origines de l'humanité ayant joué un rôle fondamental dans le développement et la structuration de nos sociétés (Amin, 2021). Elle se définit comme un mouvement de transfert du domicile d'une personne, d'un lieu d'origine à un lieu de destination (Office fédéral de la statistique, 2022). Dans ce travail, nous nous concentrerons sur les migrations internationales, impliquant le passage d'une frontière. Il existe deux types de migrations : l'immigration et l'émigration. Du point de vue de la Suisse, le premier consiste à quitter un pays étranger pour venir s'établir en Suisse. Le second, à l'inverse, consiste à quitter la Suisse pour rejoindre un pays étranger. En 2022, 39% de la population résidente permanente était issue de la migration, soit 2,9 millions pour plus de 7 millions d'habitant·e·s (Office fédéral de la statistique, 2022). Utiliser la qualification « issu de la migration » implique non seulement de prendre en compte la nationalité et le lieu de naissance de l'individu, mais également son parcours migratoire et celui de ses parents. Ainsi plus de deux tiers des personnes ayant une autorisation de séjour sur le territoire Suisse ont expérimenté l'immigration de près ou de loin. Pour ce qui est des immigrations récentes, la Suisse a recensé 181'553 arrivées de personnes étrangères en 2023 (Secrétariat d'Etat aux migrations, 2023). En ce qui concerne le canton de Fribourg, la population étrangère augmente d'année en année. En 2024, celui-ci a accueilli 3'516 nouvelles personnes en provenance de l'étranger (Service de la population et des migrants, 2025).

Aujourd'hui, la question de la migration reste au cœur des discussions politiques et sociales. De fait, la migration au sein des pays occidentaux a augmenté au cours des dernières années, reconfigurant les dynamiques démographiques, sociales et culturelles des régions concernées (Miftah, 2018). Cette immigration peut offrir des opportunités au pays d'accueil, notamment dans l'accomplissement d'objectifs humanitaires ou de développement durable (Termote, 2011). Ainsi, pour que chaque partie bénéficie de cette immigration, le pays d'accueil doit répondre à des enjeux d'inclusion. La migration ne se limite donc pas à un simple déplacement, mais constitue un processus de transformation, tant pour la personne migrante que pour la société d'accueil.

4.2 Acculturation

4.2.1 Le modèle d'acculturation de Berry

Au-delà d'un changement géographique, la migration constitue aussi une interaction entre cultures. Comme l'indique Amin (2021), les rencontres interculturelles sont omniprésentes et nous ne pouvons nier que le contact de différentes cultures a un effet sur tout individu. En effet, la psychologie interculturelle a démontré que le contexte culturel pouvait influencer le développement comportemental de l'individu (Berry, 1997). Les individus adaptent leurs comportements au cadre culturel. Chaque groupe social ou société possède en effet un ensemble de valeurs, traditions, croyances qui les caractérisent et guident leurs actions. Berry (1997) s'est donc interrogé sur la capacité des individus à modifier leurs comportements lorsqu'ils se confrontent à une autre culture. Plus précisément, il questionne comment des personnes ayant grandi dans un certain cadre culturel s'adaptent à une nouvelle culture à la suite d'une migration.

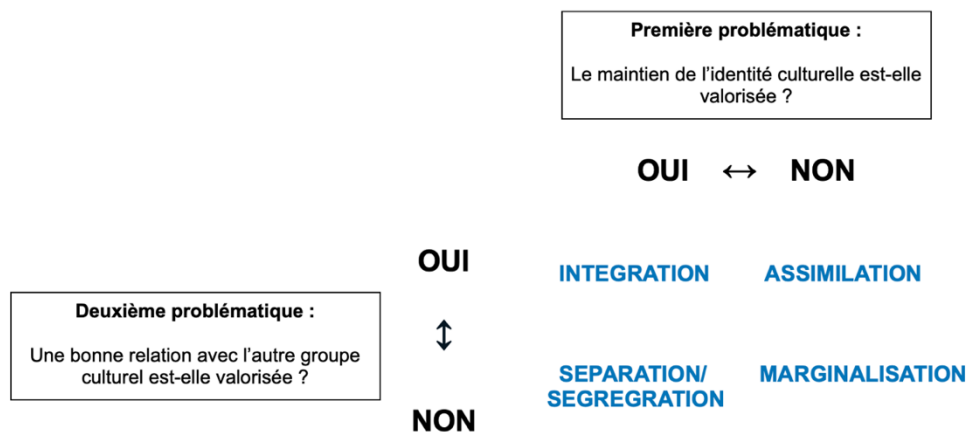
Selon lui, quand deux groupes ayant une culture différente entrent en contact, chacun s'inscrit dans un processus d'acculturation : des changements s'opèrent dans les schémas culturels originaux des deux parties. Certains changements peuvent s'avérer plus profonds que d'autres, allant de l'apprentissage d'une nouvelle langue à des changements culinaires ou vestimentaires. Berry précise cependant que la plupart du temps, les changements dont il est question s'opèrent d'un côté plus que de l'autre (1997). En effet, celui-ci explique que la migration entraîne nécessairement une société pluriculturelle. Cependant, les groupes culturels concernés n'ont pas la même force, numériquement, politiquement et économiquement. En effet, les immigrant·e·s ayant peu d'influence sur l'éducation, les médias ou les services sociaux de la société d'accueil, il leur revient généralement de fournir des efforts pour s'y adapter (Bourhis et Bougie, 1998). Berry explique que l'un des groupes culturels peut être dominé par l'autre qui, par conséquent, devient le groupe dominant (1997).

Le groupe non-dominant tout comme le groupe dominant entre nécessairement dans un processus d'acculturation, mais leurs approches vont varier. Chacun·e va se positionner à propos de deux problématiques majeures. La première questionne le maintien de l'identité culturelle : à quel point les valeurs, traditions et croyances propres à notre culture nous sont importantes ? Sommes-nous prêts à fournir des efforts pour les préserver ? La deuxième concerne le contact et la participation à l'autre groupe culturel : valorise-t-on cette participation et ce contact ? Ou considérons-nous qu'il soit préférable de se tenir à part ? Le positionnement positif ou négatif d'un groupe concernant ces deux questionnements façonne les quatre

stratégies d'acculturation proposées par Berry : l'*intégration*, l'*assimilation*, la *séparation* et la *marginalisation* (1997).

Figure 1

Stratégies d'acculturation (traduction libre de Berry, 1997, p.10)



Dans la stratégie d'*Assimilation*, les personnes concernées laissent de côté leur identité culturelle d'origine, souvent dans l'objectif de créer des relations positives avec la société d'accueil et de s'y intégrer. Concernant la stratégie de *Séparation*, les personnes souhaitent garder leurs valeurs culturelles d'origine et ne souhaitent pas forcément créer des relations avec la culture d'accueil. La stratégie de *Marginalisation* se définit par le fait de développer peu d'intérêt dans la société d'accueil, sans pour autant porter beaucoup d'importance à son identité culturelle. Cette situation prend souvent lieu lorsque la société d'accueil contraint le groupe minoritaire à laisser de côté sa culture d'origine, tout en les discriminant. Pour finir, la stratégie d'*intégration* se définit par une envie de maintenir son identité culturelle, tout en participant activement dans la société d'accueil. Comme l'indique les flèches sur le schéma, les positions quant à ces deux questionnements ne sont pas nécessairement strictes, mais constituent plutôt un continuum.

Les stratégies précédentes ont été présentées du point de vue du groupe non-dominant, et en considérant que celui-ci pouvait choisir la stratégie lui convenant le mieux. Ceci n'est cependant pas toujours le cas, et les stratégies peuvent alors adopter d'autres noms. Lorsque le groupe dominant contraint le groupe non-dominant à se tenir à part, la stratégie est appelée *Ségrégation* et non plus *Séparation*. La stratégie de *Marginalisation* sous-entend en elle-même une contrainte de la part de la société dominante. Si la stratégie d'*Assimilation* est consentie, l'expression de *Melting Pot* peut être utilisée, désignant une société partageant une culture commune et homogène. Cependant, lorsque qu'elle est imposée, Berry la désigne de

Pressure Cooker. Cette expression met en avant la pression exercée sur les individus pour se conformer aux normes de la société d'accueil (1997).

Le choix de l'*intégration*, quant à lui, nécessite un groupe dominant ouvert à la diversité culturelle. L'*intégration* relève donc plutôt d'un ajustement mutuel entre les deux groupes, qui reconnaissent le droit à être culturellement différents. Cet ajustement se produit lorsque le groupe non-dominant accepte d'adhérer aux valeurs et normes fondamentales du groupe majoritaire. Le groupe dominant, quant à lui, doit adapter ses institutions afin qu'elles répondent également aux besoins du groupe non-dominant. Ceci nécessite de repenser le système de santé, le système du travail mais également celui de l'éducation (Berry, 1997). La stratégie de l'*intégration* comporte cependant d'autres préconditions : la société doit premièrement accepter la diversité culturelle comme une valeur importante. Le groupe dominant doit n'avoir que peu de préjugés sur le groupe non-dominant. De plus il faut que les relations entre les groupes soient positives, et que tous les groupes ressentent un sentiment d'attachement à la société (Berry, 1997).

Bien que les enjeux de l'acculturation se dessinent au niveau des groupes, c'est avant tout l'individu qui l'expérimente (Berry, 1997). De fait, l'acculturation entraîne des conséquences directes au niveau psychologique. Elle peut mener à un apprentissage culturel : les changements sont bien vécus par l'individu et consistent à apprendre une nouvelle palette de comportements propres au nouveau contexte culturel. Dans cette situation, il est possible que des conflits culturels adviennent, mais ceux-ci sont généralement facilement surmontés par l'individu. Elle peut également entraîner un stress acculturatif : celui-ci advient lorsque l'individu rencontre des difficultés à s'adapter psychologiquement au nouveau cadre culturel. Finalement, lorsque l'individu rencontre de grandes difficultés au cours de son acculturation et n'a plus la capacité de les gérer, elle peut entraîner le développement de psychopathologies. En effet, la rapidité et l'amplitude des changements vécus peuvent s'avérer être des facteurs de risque pour la dépression ou l'anxiété. Dans une situation où une stratégie de ségrégation ou de marginalisation est privilégiée par la société d'accueil, le risque de conflits entre les deux groupes ou le développement de psychopathologies est accru (Berry, 1997). L'imposition d'une stratégie d'acculturation a donc un impact sur l'adaptation psychologique de l'individu. Elle influence cependant également son adaptation socioculturelle, notamment sa capacité à gérer des problèmes personnels, familiaux, professionnels et scolaires. Cette adaptation peut donc influencer la réussite académique et professionnelle mais également les compétences sociales, le développement de problèmes comportementaux ou de la délinquance (Nguyen et Benet-Martínez, 2013).

Ces adaptations psychologiques et socioculturelles semblent par ailleurs être favorisées par certaines stratégies d'acculturation plutôt que d'autres. Une méta-analyse de Nguyen et Benet-Martínez (2013) a démontré une corrélation forte et positive entre la stratégie d'intégration et l'adaptation, tant psychologique que socioculturelle. La stratégie d'intégration permet la préservation de l'intégrité du groupe tout en prenant part à la société majoritaire. De fait, cette flexibilité entraîne moins de stress que la marginalisation ou qu'une assimilation forcée et diminue par conséquent les risques psychologiques et comportementaux. Comme l'indique Choy et ses collègues (2021), l'intégration est la stratégie ayant les effets les plus positifs sur la santé mentale des migrant·e·s. Elle permet également d'élargir leur cercle social et donc d'optimiser leurs ressources. En somme l'intégration apparaît comme le moyen le plus efficace, notamment en ce qui concerne le bien-être individuel. De plus, l'intégration s'avère bénéfique pour le groupe minoritaire comme majoritaire : elle facilite des attitudes positives réciproques et l'investissement mutuel des deux groupes, tout en réduisant la discrimination (Berry, 1997).

L'intégration tel que l'entend Berry est reconnue aujourd'hui sous le terme d'inclusion. En effet, de nos jours, le mot « intégration » désigne l'adaptation d'un individu à une société qui, elle, ne change pas (Plaisance et al., 2007). Dans cette situation, l'individu se doit d'adopter les valeurs du groupe majoritaire. Au contraire, l'inclusion sous-entend une adaptation mutuelle, où le groupe majoritaire accepte la différence. Ainsi, le terme d'intégration tel que l'utilise Berry se rapproche actuellement plus de la notion d'inclusion. Ce travail se basant sur la conception de l'acculturation de Berry (1997), le terme d'intégration y sera utilisé.

4.2.2 Approfondissements et perspectives

Même si la stratégie de l'intégration semble être la plus souhaitable, sa mise en place n'est cependant pas toujours du ressort du groupe non-dominant. En effet, celui-ci se confronte à une société ayant une histoire et une politique marquant certaines attitudes envers la migration. Pour que l'intégration réussisse, le groupe dominant doit le permettre (Berry, 1997).

Bourhis et ses collègues (1997) proposent un *modèle d'Acculturation Interactif*, prenant en compte non seulement les orientations acculturatives du groupe non-dominant, mais aussi les orientations acculturatives du groupe dominant envers un groupe minoritaire spécifique. Le but est avant tout de présenter les conséquences relationnelles qui découlent de l'interaction entre différentes orientations intergroupes. Les membres de la société d'accueil ayant l'ascendant sur le plan démographique, social et institutionnel, leurs orientations acculturatives influencent fortement celles du groupe non-dominant, mais également les politiques nationales (Bourhis et al., 1997). Ainsi, le choix d'une stratégie de la part d'un individu n'est pas toujours

le fruit d'une préférence, mais peut également être influencée, voire imposée par le groupe dominant (Berry, 1997).

En sachant que les membres de la société d'accueil tout comme les personnes immigrées s'affilient à une orientation acculturative plutôt qu'à une autre, il s'ensuit que ces orientations peuvent converger comme elles peuvent diverger. Ces interactions entre orientations, discordantes ou concordantes, peuvent entraîner différentes conséquences relationnelles. Chaque conséquence influence différemment la communication inter-groupe, le développement de stéréotypes ou encore la présence de discriminations dans les domaines professionnels, scolaire ou judiciaires (Bourhis et al., 1997). Les interactions offrant les conséquences les plus positives dans ces différentes problématiques sont qualifiées de consensuelles. Dans ces situations, la communication entre le groupe est optimisée, les attitudes intergroupes sont positives, le stress acculturatif est amoindri et la discrimination est minimisée, voire nulle. Ces bénéfices se produisent entre autres lorsque les deux groupes conviennent d'une intégration.

En synthèse, le *modèle d'Acculturation de Berry* (1997) a non seulement mis en avant les quatre stratégies d'acculturation mais a également souligné le caractère bénéfique et souhaitable de la stratégie d'intégration. Le *modèle d'Acculturation interactif* de Bourhis et ses collègues (1997) a quant à lui permis de mettre en avant l'influence des orientations acculturatives des membres de la société d'accueil, ainsi que celle des idéologies politiques nationales. Ceux-ci ont également souligné qu'une concordance d'orientations acculturatives entre les membres de la société d'accueil et les personnes immigrées pouvait s'avérer favorable, notamment lors d'un consensus sur une intégration. Ainsi, il semble qu'une orientation mutuelle des deux groupes vers une intégration semblerait constituer une situation optimale.

Cependant, la question du « comment » demeure. Berry (1997) souligne que les angles d'approches sont multiples, tant au niveau individuel que collectif. Il précise cependant que la plupart des actions peuvent et doivent se réaliser dans la société d'accueil. A un niveau collectif, les politiques nationales jouent un rôle central et peuvent promouvoir l'intégration en adoptant une orientation multiculturelle (Nguyen et Benet-Martínez, 2013). Un travail peut également être mené au niveau éducatif et législatif, en promouvant la diversité et dénonçant la discrimination (Berry, 1997). Un autre levier d'action central concerne une réforme institutionnelle, notamment dans les sphères de l'éducation, de la santé ou du social. Ces institutions pourraient par exemple favoriser une approche intégrative et s'adapter aux besoins des arrivant·e·s (Phillimore, 2011). Une réflexion sur le développement de services mieux coordonnés et dotés de plus de ressources s'avère être une première étape importante. À un

niveau plus individuel, un soutien social peut être offert et engendrer des discussions. Celles-ci peuvent notamment concerner l'importance du maintien de la culture et les risques d'une marginalisation (Berry, 1997). Elles peuvent également permettre d'encourager la participation aux institutions et services proposés par l'Etat.

Berry parle cependant bien d'une « accommodation mutuelle » (1997, p.28) : des coûts et des bénéfices émanent des deux côtés, et les efforts doivent être fournis par les deux groupes.

4.2 Parentalité en situation d'immigration

Le fait de devenir parents entraîne des changements profonds, non seulement identitaires mais également sociaux (Guilbert et al., 2009). En effet, s'occuper d'un enfant amène l'acquisition de nouvelles connaissances, compétences et pratiques qui constituent une véritable transformation. Ces remaniements conduisent à endosser un nouveau rôle et souvent une nouvelle place dans la société. Ainsi, pour les parents issus de l'immigration, la transition est double : en plus de leur nouvelle fonction parentale, ils se confrontent à une culture inconnue et différente. Comme indiqué précédemment, la rencontre de deux groupes culturels mène nécessairement à un processus d'acculturation : chacun s'interroge puis se positionne quant au maintien de sa culture et au contact avec l'autre. La rencontre avec le nouveau milieu provoque ainsi des questionnements sur ses valeurs, ses traditions mais également sur sa manière d'agir. Comme l'indique Sabatier (2007), les parents se questionnent notamment sur la meilleure manière d'éduquer leurs enfants dans la société d'accueil. Puisque l'acculturation concerne les normes et les pratiques, elle impacte inévitablement la parentalité et son exercice. L'objectif commun aux parents de toutes les cultures est de permettre à son enfant de devenir un adulte épanoui et fonctionnel dans son environnement (Sabatier, 2007). Pour les parents issus de l'immigration, une préoccupation supplémentaire concerne la transmission de la culture d'origine : dois-je transmettre à mon enfant mon héritage culturel ? Ou dois-je lui apprendre à s'assimiler à la société d'accueil ? Dois-je me baser sur ma conception de l'éducation ou celle du pays d'accueil ? Ces questionnements témoignent de la complexité du rôle de parent en contexte d'immigration et d'une nécessité incessante d'adaptation. En effet, dès qu'un équilibre est atteint pour la famille, un nouvel ajustement est souvent requis (Aouattah, 2010).

En évaluant la pertinence de certaines valeurs et croyances au sein du nouvel environnement, le parent interroge ses perceptions culturelles. Selon Super et Harkness (1986), les parents possèdent en effet des ethnothéories concernant le développement de l'enfant. Il s'agit en fait de croyances et de valeurs médiées par la culture, concernant les besoins de l'enfant, les pratiques efficaces, mais également les buts visés à travers l'éducation. Les ethnothéories

offrent un cadre de référence permettant de guider les actions parentales (Conus et Ogay, 2014). Elles ne sont cependant pas figées mais sont plutôt le résultat d'un processus dynamique, influencé non seulement par la culture de l'individu mais également par son histoire ou sa propre éducation. Ainsi, les ethnothéories peuvent évoluer et ne sont pas rigides.

Comme l'a expliqué Berry (1997), la société d'accueil peut parfois contraindre le groupe minoritaire à s'assimiler et suivre ses usages au détriment de ceux de la culture d'origine. L'exercice de la parentalité ne fait pas exception à cette constatation. Il est en effet courant que la société d'accueil et ses membres incitent les parents immigrés à adopter leurs normes éducatives (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008). Dans une situation biculturelle, la communauté d'origine tout comme la communauté majoritaire influencent les choix parentaux. Les parents issus de l'immigration développent alors souvent des pratiques éducatives s'associant à la fois à la culture d'accueil et à la culture d'origine. Leurs ethnothéories ne s'identifient donc pas uniquement à celles du pays d'origine, mais sont réorientées par la migration et par le nouveau contexte socioculturel. Ces changements sont complexes et portent sur certains aspects de la parentalité, non sur la totalité des comportements. Comme l'indique Sabatier (2007) :

Certaines pratiques occidentales sont rapidement adoptées, parfois même à l'extrême, alors que dans d'autres secteurs les conduites habituelles sont maintenues. Les parents immigrants semblent adopter des styles bien à eux, qui prennent une allure particulière, qui ne relèvent ni de l'une ni de l'autre culture et ne semblent pas non plus se situer entre les deux comme on se plaît à le répéter. (p.172)

Les parents issus de l'immigration se retrouvent parfois à respecter scrupuleusement certaines pratiques de la société d'accueil ou de leur société d'origine. Habituellement, l'environnement d'origine offre une régulation de certaines pratiques culturelles, les rendant plus flexibles. Généralement, l'entourage joue un rôle important dans cette régulation en servant de modérateur et en offrant un équilibre. Durant un processus d'immigration, ces mécanismes de régulations sont affaiblis, voire absents. La famille se trouve en effet démunie de réseau social, alors que la famille élargie ou le voisinage prenait également part à l'éducation (Giraud et Moro, 2002). Le parent peut alors s'obstiner à exercer une pratique, et glisser dans l'exagération (Sabatier, 2007). Certaines pratiques, hors de leur contexte, peuvent être jugées comme excessives, abusives, voir illégales. Parmi ces pratiques, on identifie certaines ordonnances religieuses, menaces physiques ou corrections corporelles. Ces représentations constituent des « zones sensibles » (Cohen-Émérique, 1993). Elles s'établissent autour de certaines thématiques, au sujet desquelles les conceptions des deux groupes culturels sont très éloignées. Souvent, ces sujets touchent à l'identité, aux valeurs et ont une dimension

affective importante. Chaque groupe peut alors voir les pratiques de l'autre comme une atteinte à son identité culturelle (Aouattah, 2010). La migration engendre nécessairement la rencontre de modèles éducatifs différents, voire antinomiques. En conséquence, il arrive que certains comportements parentaux soient signalés aux services de la protection de l'enfance et engendrent des suites juridiques. Aouattah (2010) explique par exemple que les pratiques parentales maghrébines sont de caractère relativement répressif, menant parfois à des corrections corporelles. Confrontés à ce type de situation, les intervenant·e·s envisagent avant tout les droits de l'enfant et il arrive que ceux-ci demandent l'intervention de structure de protection lorsqu'ils·elles considèrent que le développement de l'enfant est compromis. Les parents rencontrent alors des incompréhensions : des pratiques autorisées, voire encouragées dans le pays d'origine, se voient qualifiées de maltraitantes. Avant de catégoriser les parents comme maltraitants, il est important d'évaluer si ces pratiques s'inscrivent uniquement dans une volonté éducative ou dans une cruauté gratuite. Aouattah (2010) souligne en effet que la notion de violence et d'abus s'inscrit dans un cadre social, culturel et juridique propre au pays. Celui du pays d'origine doit donc être considéré et des discussions doivent être engendrées. Il est cependant important d'éviter un relativisme absolu et de considérer les droits universels de l'enfant. La tension entre culture d'origine et culture d'accueil concernant ces différentes thématiques peut mener à un épuisement et à une vulnérabilité pour les parents concernés (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008).

Au-delà des difficultés, ces parents sont souvent les moteurs d'un projet migratoire, la plupart du temps entrepris dans l'intérêt de leurs enfants. Au travers des obstacles rencontrés se développe habituellement une fierté familiale et parentale (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008). Cette fierté s'articule autour de l'adversité face aux difficultés mais également autour des ambitions dans le pays d'accueil. Les parents sont fiers de leur famille, façonnée à travers le parcours migratoire. La fierté ethnique se traduit par la transmission de l'histoire familiale, mais également de la valorisation de sa propre culture. Elle permet notamment de sensibiliser l'enfant aux stéréotypes et au racisme visant son groupe ethnique, empêchant leur intériorisation (Sabatier, 2007). Elle entraîne des effets bénéfiques, notamment sur l'estime de soi et la construction de l'identité (Sabatier, 2007; Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008).

En conclusion, la parentalité tout comme l'immigration représentent des transitions multiples, il est donc important que la famille puisse les percevoir comme un développement (Guilbert et al., 2009). Parmi ces nombreuses transitions, une s'avère inévitable : l'acculturation (Mestre, 2015). Celle-ci étant obligatoire tant pour le groupe minoritaire que majoritaire, il est préférable pour l'un comme pour l'autre qu'elle engendre des conséquences positives. Comme noté précédemment, des difficultés acculturatives peuvent provoquer des problèmes sociaux, familiaux ou professionnels (Nguyen et Benet-Martínez, 2013). Des conséquences à plus long

terme, telles que de la délinquance ou des problèmes de comportements peuvent également se présenter. À terme, ces difficultés peuvent même entraîner des psychopathologies, entravant la santé mentale de l'individu (Berry, 1997). Puisque les enfants issus de l'immigration vont contribuer à la société future, l'étude de l'acculturation en ce qui concerne les pratiques parentales s'avère centrale (Sabatier, 2007). L'acculturation se manifeste de différentes manières, mais une seule semble optimale. La stratégie de l'intégration s'avère la plus favorable au bien-être de l'individu, tout en instaurant un ajustement mutuel (Berry, 1997). Un consensus sur cette stratégie entre groupe minoritaire et majoritaire s'avère également bénéfique (Bourhis et al., 1997). En effet, la stratégie d'intégration n'est réellement possible que si le groupe dominant est ouvert à la diversité culturelle et s'il est prêt à répondre aux besoins du groupe non-dominant. Détenant la prérogative sur les plans sociaux et institutionnels, la société d'accueil peut prendre la responsabilité de promouvoir et d'optimiser l'intégration, si elle le souhaite. Une réforme institutionnelle dans les domaines sociaux et éducatifs pourrait s'avérer être un facteur de changement important (Berry, 1997). Le soutien à la parentalité a justement pour but d'augmenter les connaissances des parents et d'amener des bénéfices psychiques et sociaux à long terme (Lamboy, 2009). De plus, il peut s'organiser dans une visée préventive, dans le but de soutenir des groupes à risque et de lutter contre les discriminations (Dubet, 2011). Par conséquent, le soutien à la parentalité pourrait constituer un outil intéressant pour promouvoir l'intégration. Pour ce faire, il doit cependant être à l'écoute des ethnothéories de l'autre, au risque d'imposer une assimilation. En plus des deux enjeux du soutien à la parentalité présentés précédemment, l'assimilation forcée questionne. Les interventions ciblant les parents issus de l'immigration supposent de nouveaux défis et des implications propres.

5. Soutien à la parentalité destiné aux parents issus de l'immigration

5.1 Un triple défi

Un des principaux angles d'approche du soutien à la parentalité consiste à valoriser les parents dans la diversité de leurs pratiques, tout en adoptant une posture neutre (Unterreiner, 2022). Ces objectifs existent en théorie, mais leur pratique n'est pas encore acquise. Ce constat semble d'autant plus véridique pour les actions visant les familles issues de l'immigration. Leurs pratiques parentales sont souvent soulignées comme divergentes de celles du groupe majoritaire, avec parfois une envie des intervenant·e·s de transmettre la norme de ce qu'ils considèrent comme la « bonne parentalité » (Unterreiner, 2022). Dans cette section, nous

allons observer en quoi les deux enjeux du soutien à la parentalité s'avèrent être renforcés face à des familles issues de l'immigration. De plus, un enjeu de promotion d'une intégration vient s'y ajouter. Ainsi, le soutien à la parentalité destiné aux parents issus de l'immigration constitue un triple défi. Le premier consiste à poursuivre un équilibre entre soutien et contrôle, le deuxième à répondre au risque de parentalisme et le troisième à prévenir le risque d'assimilation forcée.

Les parents issus de l'immigration s'avèrent particulièrement concernés par le premier enjeu du soutien à la parentalité : l'imposition normative au détriment d'un équilibre entre soutien et contrôle. En effet, les intervenant·e·s considèrent parfois la culture d'origine comme une unité homogène, pouvant engendrer des difficultés ou dysfonctionnements au sein de la famille (Manier, 2020). Cette vision, désignée de « culturaliste », essentialise les pratiques parentales en considérant qu'elles sont uniquement déterminées par la culture d'origine. L'accompagnement s'ancre alors dans des visions souvent stéréotypées des familles issues de l'immigration (Manier, 2020). Cette conception tend à justifier l'imposition des normes de la société d'accueil. En considérant certaines pratiques culturelles comme inadaptées, les intervenant·e·s défendent l'injonction à une « bonne parentalité », permettant l'exercice d'un certain contrôle. Une position des intervenant·e·s comme étant des expert·e·s possédant un savoir à transmettre empêche souvent les parents de se livrer et d'échanger (Unterreiner, 2023). Les injonctions normatives peuvent paraître dévalorisantes pour le parent, susceptibles de ne plus se présenter aux instances de soutien à la parentalité. En effet, les actions les plus injonctives s'avèrent être celles rencontrant le plus de résistances. Comme souligné plus haut, le soutien à la parentalité pour les parents issus de l'immigration s'inscrit souvent dans une prévention secondaire, visant à lutter contre les inégalités socio-éducatives ou optimiser l'égalité des chances (Conus, 2023). Dans ce cadre-ci, les intervenant·e·s doivent trouver un équilibre entre soutien et contrôle. Ils·elles doivent optimiser les capacités des parents et ne pas chercher à les remplacer par d'autres pratiques, jugées plus adéquates. Mais ils·elles doivent également aider les parents à mener les changements qui importent à leur bien-être.

Le risque de parentalisme, deuxième enjeu du soutien à la parentalité, s'avère également être accru pour les parents issus de l'immigration. En effet, leurs pratiques parentales, souvent considérées comme trop autoritaires, trop laxistes ou dépassées, sont tenues responsables de problématiques chez l'enfant, comme la délinquance ou le décrochage scolaire. Les parents sont alors considérés comme des « victimes des cultures d'origine et coupables des difficultés de leurs enfants. » (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008, p.242). Cette conception mène à considérer l'éducation comme responsable des comportements des enfants. Seules les pratiques parentales sont prises en compte, sans considération du milieu socio-économique ou des contraintes rencontrées par les parents. La responsabilité de

l'éducation de l'enfant n'est pas la seule que les parents doivent endosser. Ceux-ci sont également rendus responsables de l'adaptation à la société d'accueil, pour eux-mêmes et pour leurs enfants (Manier, 2020). Un changement culturel mal vécu ou mal géré par les parents est alors considéré comme néfaste pour les enfants (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008). Cependant, les problématiques ne découlent pas de la transition culturelle en soi, mais du contexte dans lequel elle s'inscrit et les événements qui l'accompagnent. La charge d'une mauvaise adaptation est cependant rarement attribuée à ces événements, au contraire des parents.

Les deux enjeux du soutien à la parentalité s'avèrent donc exacerbés pour les parents issus de l'immigration. Cependant, cette population est sujette à un autre enjeu : celui du risque d'une assimilation forcée. Il arrive parfois que les interventions de soutien à la parentalité s'inscrivent dans une logique assimilationniste (Unterreiner, 2022). Certaines actions sont même employées comme des outils d'assimilation des familles, leur inculquant les changements nécessaires pour se fondre dans la société d'accueil (Manier, 2020). La culture d'origine apparaît alors comme un obstacle à l'adaptation, devant être mise de côté. Cette assimilation est souvent préconisée au nom d'une émancipation : les parents doivent se libérer de pratiques considérées comme problématiques. Cette injonction à l'émancipation touche particulièrement les mères, vues comme les victimes d'une culture patriarcale. Cependant, comme l'indique Sabatier (2007), une rupture avec la culture d'origine ne permet pas une adaptation appropriée. Au contraire, la valorisation de sa culture n'a pas de répercussion néfaste, mais optimise l'épanouissement. De plus, les attitudes acculturatives des parents semblent influencer l'estime de soi et l'adaptation de leurs enfants.

5.2 Implications

Ces différents enjeux constituent de véritables défis pour les intervenant·e·s du soutien à la parentalité. Ils entraînent nécessairement certaines implications en termes de pratiques et d'approches. Celles-ci ne sont pas indépendantes les unes des autres mais se superposent sur certains points. Elles permettent de donner une vision globale d'un soutien à la parentalité optimal pour ce public.

Pour répondre au premier enjeu, le soutien à la parentalité doit trouver un équilibre entre soutien et contrôle, tout en évitant les injonctions normatives qui peuvent se révéler stigmatisantes pour les parents (Neyrand et al., 2018). Le soutien à la parentalité pourrait transmettre des principes plus généraux, sans considérer qu'il existe un idéal de « bonne parentalité » ou un modèle applicable à tous·tes (Conseil de l'Europe, 2006). Les intervenant·e·s pourraient présenter des attitudes perçues comme favorables, tout en laissant

à la famille le choix de la mise en pratique. L'important est en fait d'inscrire ces pratiques dans le contexte et l'expérience de la famille, afin qu'elles fassent sens et aient plus de chance d'être appliquées. C'est pourquoi Cohen-Émerique (1993) souligne l'importance de considérer le parent comme partenaire égal dans la recherche de solution et d'accorder une importance centrale à son point de vue. Il peut alors être utile de considérer les parents concernés dans la conception des mesures de soutien. De plus, bien que les professionnel·le·s possèdent des connaissances sur le développement de l'enfant et son bien-être, ces notions ne font pas toujours écho à la situation de parents issus de l'immigration. Comme l'indique Bril et ses collègues (1989), il est important de considérer les connaissances et les pratiques empiriques des parents avant d'introduire des informations psychologiques ou médicales. En effet, une approche plus théorique et scientifique de l'éducation s'avère spécifique à une conception occidentale, et se révèle par exemple moins saillante pour des parents venant du Mali ou du Congo (Bril et al., 1989). Pour s'assurer que les parents se sentent à l'aise pour se livrer et échanger, il est essentiel que l'intervenant·e soit non-jugeant·e et prenne de la distance sur ses propres conceptions de l'éducation (Unterreiner, 2022). Ce recul permet d'apercevoir nos propres biais culturels et ainsi de s'inscrire dans une démarche plus réflexive. Au lieu de proposer des solutions, il est plus optimal de partir des changements que les parents sont prêts à opérer, afin de développer les ressources nécessaires.

Cette approche plus inclusive encourage les parents à s'investir dans les actions de soutien. Plus les rencontres sont fréquentes, mieux les situations de vie des familles seront connues, diminuant ainsi le risque de parentalisme (Unterreiner, 2023). En effet, connaître le contexte familial permet de penser l'éducation comme s'inscrivant dans un système complexe, dont les parents ne sont pas les seuls responsables. Les intervenant·e·s sont donc plus susceptibles de considérer les variables sociales, culturelles, économiques ainsi que le rôle d'autres instances éducatives sur les comportements de l'enfant. Ils·elles sont alors en mesure de prendre en compte ces facteurs dans leurs interventions (Neyrand, 2016). De plus, une collaboration entre les différentes institutions d'éducation que côtoie l'enfant permettrait une meilleure articulation et communication, pour l'instant souvent assumée par les parents (Neyrand et al., 2018). Avant tout, il est important de prendre en compte l'environnement familial et ses ressources, afin de proposer une action adaptée, en évitant une responsabilisation excessive des parents. En ce qui concerne la responsabilité attribuée aux parents de s'adapter à la société d'accueil, il est avant tout important de comprendre que l'acculturation est également déterminée par le contexte politique et social. Le soutien à la parentalité doit pouvoir proposer les ressources permettant aux parents de procéder à l'acculturation qui leur convient le mieux (Aouattah, 2010).

De fait, lorsque les institutions renvoient aux parents l'idée que leurs pratiques éducatives sont inadéquates, ceux-ci éprouvent une remise en cause de leur modèle éducatif et de leurs traditions. Ceci peut engendrer une résistance au soutien à la parentalité (Aouattah, 2010). La réponse à l'enjeu du risque d'assimilation forcée prend donc une importance centrale. Comme l'indique Vatz Laaroussi et Messé A Bessong (2008), tous les groupes recherchent une reconnaissance de leur culture, un respect de leur parcours et de leur origine. Dans cette optique, il est important que le soutien à la parentalité reconnaisse les valeurs et pratiques culturelles des parents (Unterreiner, 2022). Cette valorisation passe par l'écoute et le partage à propos du processus migratoire et de son articulation avec la parentalité. Il peut être intéressant d'échanger sur l'importance du maintien de la culture pour le bien-être, mais également de conscientiser le métissage culturel déjà présent dans leurs ethnothéories. Ces échanges permettent de solliciter la fierté familiale et d'établir une confiance (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008). La confiance en soi et en l'instance de soutien est centrale pour que la famille soit ouverte à accueillir des changements. Ceux-ci doivent être discutés et axés vers les souhaits des parents, quant aux pratiques à adopter (Unterreiner, 2022). L'objectif est avant tout que les parents puissent entrer dans un processus de « traduction et de recreation de la parentalité » (Giraud et Moro, 2002, p.329). Le travail doit également engendrer des discussions sur les écarts existant entre les pratiques d'une culture et de l'autre (Mestre, 2015). Dans la visée d'atteindre l'intégration, il est important d'établir un compromis pour les parents : valoriser et maintenir les pratiques de la culture d'origine, tout en conscientisant qu'elles ne sont pas toutes transposables dans le nouveau contexte (Aouattah, 2010). Il est également pertinent d'encourager l'implication dans la société d'accueil. De bonnes conditions de rencontre constituent une première étape encourageant les parents à s'investir dans d'autres services et institutions.

Toutes ces implications s'affilient à l'approche interculturelle, décrite par Cohen-Émérique (1993). Cette conception indique que « tout processus d'aide auprès de ces populations se fonde sur le respect de la personne, de sa vision du monde, de son système de valeurs et de ses besoins » (p.71). Selon cette approche, il est avant tout important de ne pas imposer quelconque norme, mais de construire en collaboration avec les parents un modèle correspondant à leurs besoins. Les intervenant·e·s doivent prendre en compte l'individu dans son entièreté, et non se restreindre à la connaissance de sa culture d'origine. En effet, s'en contenter s'avérerait trop simpliste, ne considérant pas la complexité de la personne et du contexte de la rencontre (Cohen-Émérique, 1993). Giraud (1995) explique même que l'intégration et l'approche interculturelle vont de pair : les deux encouragent à apprendre de l'autre et à accepter des changements mutuels. Cette démarche vise à créer des valeurs communes, notamment en ce qui concerne l'inclusion des différences, le dialogue et

l'ouverture. Elle a également pour but d'améliorer l'offre proposée, en enseignement, et plus globalement en éducation.

6. Soutien à la parentalité suisse/fribourgeois

Qu'en est-il du soutien à la parentalité en Suisse ? Il est premièrement à noter que la Confédération joue un rôle secondaire en ce qui concerne le soutien à la parentalité (Conseil Fédéral, 2017). Elle intervient notamment dans l'institution de lois fédérales, la définition du droit de la famille, et le co-financement de prestations importantes dans ce domaine (Stutz et al., 2016). En effet, la Confédération soutient financièrement des organisations familiales nationales, parfois régionales (Conseil Fédéral, 2017). De plus, elle érige différents programmes axés sur des problématiques spécifiques, comme le programme national contre la pauvreté. Ce programme met en place des mesures pour soutenir les personnes immigrées en Suisse. Les cantons, quant à eux, endossent la responsabilité du soutien aux familles et y portent une importance croissante. Ils souhaitent, par ce biais, aider les familles à développer leurs capacités et leur potentiel, dans une optique de réduire de futurs coûts économiques et sociaux (Stutz et al., 2016). Ceux-ci encadrent les prestations, en définissant les principes devant y être appliqués. Les responsabilités liées au conseil et à l'accompagnement des familles sont donc de leur ressort. Les communes, quant à elles, s'occupent de la mise en œuvre des différents objectifs, mais collaborent également avec des associations d'ordre privé.

Le *Rapport sur les familles* propose une synthèse des lignes directrices érigées par les différents cantons dans ce domaine (Stutz et al., 2016). Il en ressort que la plupart d'entre eux s'accordent à dire que la « formation des parents doit être développée et plus fortement encouragée » (p.29). Les offres de conseil sont effectivement considérées comme un outil important pour approcher les familles défavorisées. Les cantons souhaitent entre autre veiller à favoriser l'adaptation des familles migrantes au sein de la société et commencent à considérer ce sujet comme faisant partie intégrante du domaine de la famille, notamment pour des questions d'égalité des chances (Conseil Fédéral, 2017). Cependant, ceux-ci reconnaissent également que les offres proposées sont moins accessibles aux familles socialement disqualifiées, notamment celles issues de l'immigration. De fait, une mauvaise répartition géographique des programmes est constatée, car ceux-ci sont souvent proposés par des organismes privés n'assurant pas une uniformisation des pratiques. Pour optimiser la mise en place du soutien à la parentalité, les cantons souhaitent proposer des offres structurées et coordonnées, accessibles à tous·tes. De plus, une collaboration entre l'école,

le soutien à la parentalité et les parents est préconisée, afin d'établir des relations de confiance dans une logique de partenariat.

Et qu'en est-il de la situation fribourgeoise ? En 2024, une *Stratégie pour la petite enfance* dans le canton de Fribourg a justement été rédigée, dans le but de créer des conditions cadres en ce qui concerne la formation, l'accueil et l'éducation dans le milieu de la petite enfance (Moser, 2024). Ce texte permet notamment aux intervenant·e·s de la petite enfance de suivre des lignes directrices lors de leurs actions. Il garantit également une meilleure coordination des pratiques entre les différentes instances concernées. L'objectif à terme est de rendre accessible à tous·tes des offres de qualité en matière de petite enfance. Avant 2024, le canton de Fribourg était l'un des derniers à ne pas posséder de concept pour la petite enfance.

Cette stratégie a été rédigée en collaboration avec le *Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme*. Ainsi, le rôle des actions éducatives dans l'optimisation de l'égalité des chances et de l'intégration y est considéré comme central. Le texte met l'accent sur le droit à la non-discrimination, notamment en ce qui concerne l'origine, la langue ou la couleur de peau (Moser, 2024). Les directives indiquent également que les actions s'inscrivant dans une prévention secondaire ne doivent pas uniquement se focaliser sur les vulnérabilités, mais se combiner à des modalités plus universelles. Ainsi, le parcours migratoire ou la précarité ne doivent pas être considérés comme représentant nécessairement un risque. De plus, le droit à une éducation respectant les valeurs culturelles propres à chacun·e est également mis en avant : les intervenant·e·s doivent considérer la culture familiale dans leurs prestations. Les actions doivent se baser sur les préférences familiales et la reconnaissance des ressources. Les besoins des parents sont écoutés afin de leur proposer une offre cohérente, et plus susceptible d'être adoptée. Cette stratégie soutient effectivement la participation active des parents dans la conception des actions. Elle a pour objectif de valoriser la diversité des familles, en la décrivant comme enrichissante pour la société (Moser, 2024). Dans cette optique, une des mesures proposées consiste à encourager les capacités linguistiques, notamment la langue d'origine. La famille est d'ailleurs considérée comme l'influence principale du développement de l'enfant, et les parents comme premiers responsables de ceux-ci. Cette stratégie indique cependant que parents et professionnel·le·s participent tous deux à l'éducation de l'enfant. L'expertise des deux parties est considérée.

En 2017, L'Etat de Fribourg a également publié la *Stratégie « Je participe ! »*, définissant les objectifs 2030 en ce qui concerne l'enfance et la Jeunesse (Berset et Pernet, 2017). Dans ce texte, le soutien à la parentalité est considéré comme l'un des neuf domaines d'action favorisant le développement de l'enfant. Berset et Pernet (2017) l'introduisent ainsi :

Devenir parents est le seul métier pour lequel il n'existe pas d'exigence de formation. Il est donc essentiel que les parents soient reconnus et appuyés dans l'exercice de cette responsabilité puisque de la qualité de l'éducation reçue dépend le bon développement de l'enfant. (p.24)

Le soutien à la parentalité est ici considéré comme un dispositif permettant d'apprendre à être parent. L'éducation y est considérée comme centrale pour un développement bénéfique, c'est pourquoi les parents doivent être soutenus. La stratégie aborde ensuite la question du soutien à la parentalité pour les parents issus de l'immigration, en indiquant que les difficultés rencontrées en termes d'éducation peuvent être accrues pour cette population. La compréhension des spécificités de l'éducation en contexte suisse et l'apprentissage d'une nouvelle langue sont cités comme déterminants dans l'adaptation de la famille. Les parents rencontrant des difficultés doivent être soutenus afin d'offrir une stimulation à l'enfant et favoriser son développement. A long terme, ces actions peuvent permettre d'optimiser la réussite scolaire et professionnelle (Berset et Pernet, 2017).

Dans le canton de Fribourg, le rôle des actions éducatives dans le renforcement de l'adaptation des familles migrantes est donc considéré comme central. Il est dès lors pertinent de se pencher sur la capacité du soutien à la parentalité à favoriser une intégration. Les stratégies présentées ci-dessus le désignent comme principe directeur, mais qu'en est-il de la mise en pratique ?

7. Le soutien à la parentalité comme outil d'intégration

Les études reprenant le modèle de Berry ont permis de montrer que la stratégie d'acculturation la plus souhaitable en terme de santé mentale et sociale est celle de l'intégration (Choy et al., 2021; Nguyen et Benet-Martínez, 2013). La réalisation de l'intégration exige cependant une accommodation mutuelle : les institutions de la société d'accueil doivent également s'adapter aux besoins du groupe minoritaire. Parmi les domaines clés nécessitant une réforme, Berry (1997) cite celui de l'éducation, qu'il considère comme un facilitateur d'adaptation. Le soutien à la parentalité pourrait donc servir d'outil favorisant l'intégration des familles migrantes. De fait, les objectifs poursuivis en soutien à la parentalité semblent converger avec les aboutissements d'une stratégie d'intégration. Celui-ci est effectivement mis en place en vue d'un bien-être familial à long terme (Lamboy, 2009). Certaines actions de préventions secondaires visent même à lutter contre les discriminations et développer le potentiel des parents, notamment issus de l'immigration (Dubet, 2011). Si le soutien à la parentalité souhaite

concrétiser ses objectifs, la stratégie d'intégration semble être la plus appropriée à promouvoir. Le soutien à la parentalité pourrait alors permettre de conscientiser l'importance du maintien d'éléments culturels, tout en aidant les parents à comprendre certaines pratiques importantes de la culture d'accueil.

Pour faire du soutien à la parentalité un outil d'intégration efficace, il devra non seulement éviter le risque d'une assimilation forcée, mais également répondre aux enjeux de parentalisme et d'imposition normative. Ces risques sont effectivement interdépendants : ils s'articulent autour de l'idée que le parent est victime de sa culture d'origine, dont les pratiques doivent être laissées de côté.

Certaines instances de soutien à la parentalité ont tenté, via leurs actions, de faciliter l'adaptation de familles migrantes au sein de la société d'accueil. Parmi ces approches, nous pouvons par exemple citer les *Ateliers Espace parents* (Richard et al., 2018).

7.1 Les Ateliers Espace parents

Les *Ateliers Espace parents* ont pour but d'accompagner les personnes issues de l'immigration dans les transitions de leur fonction de parents dans le nouveau contexte, en l'occurrence au Québec (Richard et al., 2018). Cette intervention se constitue de neuf ateliers abordant chacun une thématique différente de la parentalité en situation d'immigration. Parmi ces thèmes, nous pouvons retrouver la question des transitions opérées dans la famille, les réseaux de soutien, le développement de l'enfant, la collaboration parents/professionnel·le·s ou encore certaines difficultés pouvant être rencontrées. Un des modules évoque notamment des stratégies éducatives efficaces. Le choix des thèmes a été décidé en discussion avec des parents et adolescents issus de l'immigration. De plus, le projet dans sa totalité s'est basé sur des groupes de discussions concernant la parentalité en situation d'immigration, en collaboration avec des personnes concernées par la question (Richard et al., 2018). Ces rencontres visaient à comprendre les enjeux sous-jacents de cette situation, mais également du soutien proposé. Les ateliers se déroulent sous forme de discussions, d'échanges et de témoignages, laissant ainsi avant tout la parole aux parents. Mais ils peuvent également prendre une forme plus informative, dans le but de faire connaître aux parents le nouvel environnement. Les intervenant·e·s sont formé·e·s aux ateliers et à la question, mais n'occupent pas un rôle d'expert·e dans la relation (Richard et al., 2018). Le but est principalement d'établir un lien de confiance et de non-jugement.

Cette action s'inscrit dans une visée préventive : le but est d'éviter l'apparition de conflit au sein de la famille, ou une maltraitance, et garantir l'épanouissement de l'enfant. Cependant, Richard et ses collègues (2018), reconnaissent les nombreux défis auxquels ces parents font

face. Ils·elles soulignent d'ailleurs la complexité des conciliations que les parents doivent mettre en place, en raison des différences existantes entre les conceptions du pays d'accueil et du pays d'origine. Le premier objectif de la rencontre consiste d'ailleurs à comprendre les ressources, les changements vécus et leurs conséquences pour la famille. Le deuxième consiste à promouvoir une parentalité positive et bienveillante, satisfaisant les besoins de l'enfant. Certains principes sont donc transmis aux parents, qui découvrent ainsi un autre cadre de référence que le leur. L'objectif est de trouver un compromis dans le cas où les différences seraient trop conséquentes (Richard et al., 2018).

Cette intervention souligne effectivement l'importance d'un ajustement mutuel entre parents et institutions de la société d'accueil. L'intervenant·e doit conscientiser ses propres schémas culturels en tant qu'individu mais également en tant que professionnel·le. Il·elle doit s'intéresser à la culture de l'autre, à son parcours migratoire, ses ressources et sa situation de vie actuelle (Richard et al., 2018). C'est à lui·elle d'encourager le parent à envisager une situation de différentes manières et de s'appuyer sur son expérience antérieure et actuelle. La relation se base sur la prise en compte des besoins et intérêts de l'autre.

Le projet a d'abord connu une première version, visant à dégager certains enjeux ou problèmes rencontrés. Pour ce faire, les parents ont pu évaluer les ateliers, notamment sur la question de l'écart entre leur conception et leur mise en œuvre concrète. Les parents ont souligné l'adéquation des thèmes abordés avec leur vécu, mais également le caractère caricatural de certaines activités. Celles-ci ont été modifiées dans la version finale des ateliers. Les parents pouvaient également indiquer s'ils avaient observé certains effets à la suite des ateliers. Ceux-ci rapportent avoir créé du lien avec les intervenant·e·s et d'autres parents, rompant pour certains un isolement social. Une meilleure confiance en leurs capacités et l'acquisition de nouvelles connaissances ont également été soulignées. Les parents tout comme les intervenant·e·s ont remarqué des changements dans leurs représentations et attitudes.

Cette conception du soutien à la parentalité pour les parents issus de l'immigration est comparable sur de nombreux points à l'approche interculturelle proposée par Cohen-Émerique (1993). Celle-ci explique par exemple que toute action sociale ne doit pas chercher à imposer quelque chose, mais que c'est aux personnes concernées de définir l'aide qui leur serait la plus adaptée. Cette approche indique également que la connaissance de l'autre doit comprendre l'individu dans sa complexité, et non simplement s'arrêter à la connaissance de la culture. L'importance de la prise en compte des deux parties est également mise en avant, en valorisant une relation d'égal à égal. Richard et ses collègues (2018) ont d'ailleurs indiqué avoir utilisé cette approche conceptuelle pour concevoir leurs ateliers.

7.2 Mise en perspective vis-à-vis des différents défis

Ainsi, des instances de soutien à la parentalité usent de leurs actions pour optimiser l'adaptation des familles migrantes au nouveau contexte. C'est notamment le cas des *Ateliers Espace parents*, qui tentent d'accompagner et faciliter les nombreuses transitions vécues (Richard et al., 2018). Il s'agit également d'un des objectifs présentés dans la *Stratégie pour la petite enfance*, publiée dans le canton de Fribourg (Moser, 2024). Cependant, une question demeure : ces programmes promeuvent-ils la stratégie d'intégration ? La matrice ci-dessous permet d'avoir une vue d'ensemble des positionnements des *Ateliers Espace parents*, de la *Stratégie pour la petite enfance* de Fribourg et des objectifs fribourgeois 2030 concernant les trois défis du soutien à la parentalité. La recherche d'équilibre entre soutien et contrôle, la réponse au risque de parentalisme ainsi que la réponse au risque d'assimilation forcée des trois approches y sont donc évaluées. Les trois enjeux devant être pris en compte dans une démarche promouvant l'intégration, cette grille permet de se représenter la capacité des différentes mesures à répondre à cette problématique. Les points en noir représentent des éléments permettant de répondre au défi concerné. En revanche, les points en bleu risquent d'aggraver l'enjeu dont il est question. Il est cependant important d'analyser ces points dans le contexte des dispositifs et de ne pas les considérer isolément. Ces éléments se rapportent essentiellement à des recommandations ou facteurs de risque mis en avant précédemment dans les sections abordant les enjeux du soutien à la parentalité, le triple défi et ses implications. Les aspects présentés ont donc souvent déjà été mis en évidence dans la littérature. La matrice suivante souligne donc en gris les sources ayant pu motiver ces actions, ou sensibilisant au risque indiqué. En effet, afin de mieux comprendre l'origine des démarches de ces dispositifs envers les trois défis, chaque point s'accompagnera de la référence l'ayant recommandé ou blâmé.

Figure 2

Mise en perspective des différents programmes face aux trois enjeux

	Équilibre entre soutien et contrôle	Réponse au risque de parentalisme	Réponse au risque d'assimilation forcée
Ateliers Espace parents (Richard et al., 2018)	• Prise en compte de personnes concernées dans la conception des ateliers • La parole est laissée avant tout aux parents → mesures préconisées par Cohen-Emérique (1993) • L'intervenant·e n'occupe pas une position d'expert·e • Prise en compte des besoins et souhaits des parents → mesures préconisées par Unterreiner (2023) • Encouragement à une parentalité positive et bienveillante • Principes éducatifs transmis aux parents → risques soulignés par Neyrand et ses collègues (2018)	• Prise en compte des ressources, des défis rencontrés → mesure préconisée par Neyrand (2016) • Agir sur les pratiques parentales pour garantir l'épanouissement de l'enfant → risque souligné par Neyrand et ses collègues (2018)	• Établissement d'un lien de confiance, non-jugement • Reconnaissance des conciliations déjà menées par le parent • Intérêt pour la culture et le parcours migratoire • S'appuie sur l'expérience passée et future → mesures préconisées par Vaatz Laaroussi et Messé A Bessong (2008) • Recherche de compromis en cas de conceptions différentes • Souligne l'importance d'un ajustement mutuel → mesures préconisées par Aouattah (2010) • Intervenant·e cherche à conscientiser ses propres schémas → mesure préconisée par Unterreiner (2022) • Principes éducatifs transmis aux parents → risque souligné par Neyrand et ses collègues (2018)
Stratégie pour la petite enfance - Fribourg (Moser, 2024)	• Prise en compte des préférences familiales • Écoute des besoins des parents • Expertise des deux partis considérée → mesures préconisées par Unterreiner (2023) • Parents participent à la conception des actions → mesure préconisée par Cohen-Emérique (1993) • Prévention sélective combinée à des modalités universelles • Parcours migratoire non considéré comme constituant nécessairement un facteur de risque → mesures préconisées par Manier (2020)	• Reconnaissance des ressources → mesure préconisée par Neyrand (2016) • Professionnel·le·s et parents considérés comme participant tout deux à l'éducation de l'enfant → mesure préconisée par Neyrand et ses collègues (2018) • Famille considérée comme influence principale du développement de l'enfant, et les parents comme responsables de celui-ci → risque souligné par Neyrand (2019)	• Considération des valeurs culturelles parentales • Valorisation de la diversité des familles • Valorisation de la langue d'origine → mesures préconisées par Unterreiner (2022)
Objectifs fribourgeois 2030 « Je participe ! » (Berset et Pernet, 2017)	• Considération de la parentalité comme un métier nécessitant une formation → risque souligné par Neyrand et ses collègues (2018) • Difficultés en terme d'éducation accrues pour les parents issus de l'immigration → les soutenir dans le but de stimuler l'enfant → risque souligné par Manier (2020)	• « Bon développement » de l'enfant perçu comme dépendant de l'éducation • Parents doivent être soutenus dans cette responsabilité • Actions permettant d'optimiser la réussite scolaire et professionnelle → risques soulignés par Neyrand (2019)	• Compréhension des spécificités de l'éducation en contexte suisse perçue comme déterminante pour l'adaptation • De même pour l'apprentissage de la langue d'accueil → risques soulignés par Manier (2020)

Premièrement, cette matrice permet de souligner les nombreuses mesures que les *Ateliers Espace parents* mettent en place pour répondre aux différents enjeux. Les deux enjeux majoritairement considérés sont l'équilibre entre soutien et contrôle, mais également une considération du risque d'assimilation forcée. Moins de points sont relevés concernant une réponse au risque de parentalisme. Cette attention portée sur certains enjeux plutôt que d'autres permet d'examiner des éventuels manques de considération du risque de parentalisme. En ce qui concerne un équilibre entre soutien et contrôle, les *Ateliers Espace parents* ont surtout misé sur une prise en compte de l'avis, des besoins et de l'expérience des parents afin que la relation soit non-hiérarchique entre eux et les professionnel·le·s (Richard et al., 2018). L'écoute et la prise en compte de l'avis des parents ont été mises en avant tant par Cohen-Emérique (1993) que par Unterreiner (2023) comme prévenant un contrôle accru sur les parents. Cependant, leur dispositif a également pour but d'encourager une parentalité positive et de transmettre certains principes éducatifs aux parents. Bien que ces deux éléments constituent un risque de contrôle sur les pratiques parentales, Richard et ses collègues (2018) les définissent comme un objectif secondaire, passant après la prise en compte des ressources, de la culture et du parcours migratoire. Ces éléments peuvent donc être interprétés comme constituant une recherche d'équilibre, plutôt qu'une véritable injonction. Ainsi, le risque souligné par Neyrand et ses collègues (2018) revenant à imposer des normes éducatives considérées comme positives est évité. La réponse au risque de parentalisme, quant à elle, consiste avant tout à inscrire l'éducation de l'enfant dans un contexte, en considérant les ressources, les difficultés mais également le parcours migratoire et la situation dans laquelle la famille s'inscrit. Selon Neyrand (2016), cette considération est cruciale pour prévenir le risque de parentalisme. Il est tout de même souligné que l'épanouissement de l'enfant passe par les pratiques parentales, ce qui pourrait renforcer ce risque. Une fois de plus, en considérant l'importance portée au contexte de vie des familles, ce point ne semble pas constituer une réelle sur-responsabilisation des parents. Celui-ci s'inscrit dans la visée préventive du programme. Le risque de parentalisme est donc correctement considéré, selon la conception de Neyrand et ses collègues (2018). Concernant le risque d'assimilation forcée, le dispositif souligne l'importance de la recherche d'un compromis ou d'un ajustement mutuel (Richard et al., 2018). Ces éléments mis en avant par Aouattah (2010) est un aspect primordial pour y répondre. Les intervenant·e·s considèrent la culture et les expériences passées des parents, tout en questionnant également leurs propres schémas. Unterreiner (2022), mais encore Vatz Laaroussi et Messé A Bessong (2008) préconisent effectivement ces actions pour écarter une assimilation forcée. La transmission de principes éducatifs aux parents peut une fois de plus constituer un risque. Cependant, considérant la recherche d'un ajustement mutuel, elle peut être perçue comme un outil permettant de s'adapter à la société d'accueil.

Les *Ateliers Espace parents* semblent donc répondre aux trois défis du soutien à la parentalité destiné aux parents issus de l'immigration, s'inscrivant ainsi dans une approche interculturelle. Qu'en est-il des stratégies proposées par le canton de Fribourg ?

Nous pouvons premièrement remarquer que la *Stratégie pour la petite enfance* semble avoir considéré ces défis dans son approche : un seul élément pourrait constituer un risque, tandis que de nombreux autres permettent de répondre aux différents défis. Concernant la recherche d'équilibre entre soutien et contrôle, cette stratégie cherche avant tout à considérer l'avis et les besoins parentaux (Moser, 2024). De plus, elle ne pathologise pas l'immigration, en ne la considérant pas nécessairement comme un facteur de risque et en cherchant à intégrer des modalités universelles à la prévention sélective. Ces mesures permettent d'éviter le risque de culturalisme mis en avant par Manier (2020). Ce programme répond au risque de parentalisme en prenant en compte les ressources familiales, mais également en considérant la charge éducative comme partagée entre professionnel·le·s et parents. Cette considération participe particulièrement à éviter la sur-responsabilisation des parents, comme l'indique Neyrand et ses collègues (2018). Ceux-ci sont cependant tout de même considérés comme responsables de l'enfant mais également comme facteur déterminant du développement de l'enfant. La *Stratégie pour la petite enfance* souhaite ancrer légalement les interventions en petite enfance pour assurer la mise en place d'une politique cantonale concernant le sujet (Moser, 2024). Celle-ci se base notamment sur la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse, qui stipule que les parents sont les principaux responsables de l'enfant, ce qui peut expliquer ce positionnement (Grand Conseil du canton de Fribourg, 2020). En ce qui concerne le risque d'assimilation forcée, cette stratégie y répond en considérant les valeurs culturelles dans ses initiatives. Elle cherche même à valoriser la diversité des familles, notamment en promouvant la pratique de la langue d'origine (Moser, 2024). Ces mesures sont en adéquation avec les actions préconisées par Unterreiner (2022), notamment en cherchant à mettre en valeur la culture d'origine. Bien qu'aucun point ne vienne renforcer le risque d'une assimilation forcée, nous pouvons souligner un manquement : il n'est aucune fois mention d'ajustement mutuel. Il est effectivement également important de conscientiser l'existence de zones sensibles, nécessitant des discussions voire une recherche de compromis. L'intégration ne passe pas seulement par la reconnaissance de la culture de l'autre, mais l'intervention doit également offrir les outils nécessaires pour participer à la société d'accueil. La *Stratégie pour la petite enfance* du canton de Fribourg semble donc offrir une bonne gestion des différents défis. Seul un manquement est à constater : le manque de considération de la notion de compromis.

En ce qui concerne la *Stratégie « Je participe ! »*, définissant les objectifs 2030, les constatations sont différentes. Il est premièrement important de noter que tous les points présentés représentent un risque de renforcer les enjeux impactant le soutien à la parentalité

pour les parents issus de l'immigration. En effet, un équilibre entre soutien et contrôle ne semble pas être recherché, puisque les éléments soulignés amplifient le risque d'injonctions normatives. Par exemple, l'immigration y est considérée comme engendrant des difficultés accrues en termes d'éducation, nécessitant un soutien en vue de stimuler l'enfant (Berset et Pernet, 2017). Selon Manier (2020), cette attitude à l'égard de l'immigration risque de percevoir la migration comme cause unique de difficultés, justifiant ainsi l'exercice d'un contrôle. De plus, la parentalité y est considérée comme un métier à apprendre, sous-entendant l'existence d'une bonne parentalité à transmettre (Neyrand et al., 2018). Le risque de parentalisme est lui aussi renforcé : le bon développement de l'enfant ainsi que sa réussite sont perçus comme dépendant de l'éducation. De plus, la responsabilité de l'éducation incombe aux parents, qui doivent logiquement être soutenus. Tous ces éléments sont perçus par Neyrand (2019) comme renfonçant le parentalisme et négligeant l'impact d'autres facteurs que l'éducation sur l'enfant. Cette stratégie aborde ensuite spécifiquement les parents issus de l'immigration, au détriment d'autres familles confrontées à des facteurs de vulnérabilité (Berset et Pernet, 2017). Les éléments indiqués dans cette section ne sont pas en soi problématiques : la compréhension de l'éducation en contexte suisse ainsi que l'apprentissage de la langue d'accueil contribuent vraisemblablement à l'adaptation de la famille. Cependant, ces deux éléments sont considérés comme des déterminants de la réussite de celle-ci, sans une seule fois mentionner la culture d'origine. C'est ce que Manier (2020) souligne : le soutien à la parentalité cherche parfois à enseigner les pratiques du pays d'accueil tout en écartant celles du pays d'origine. Les objectifs 2030 concernant l'enfance et la Jeunesse ne semblent pas pouvoir constituer un outil d'intégration pour les familles migrantes. Il est cependant important de noter que ces objectifs ont été publiés en 2017, alors que la *Stratégie pour la petite enfance* a été émise en 2024. Nous pouvons donc possiblement en déduire une évolution dans la manière de concevoir le soutien à la parentalité. Cependant, la *Stratégie « Je participe ! »* a récemment soumis un plan d'action pour les années 2023 à 2026 (Berset, 2024). Dans ce programme, la même approche du soutien à la parentalité est abordée. Le seul changement opéré est la suppression de la conception de parentalité comme un métier à apprendre. Ces constatations mènent à considérer que les enjeux du soutien à la parentalité sont encore d'actualité, et qu'une attention doit toujours y être portée.

8. Applicabilité dans le canton de Fribourg

La matrice précédente a également mis en évidence un alignement entre la *Stratégie pour la petite enfance* du canton de Fribourg et les *Ateliers Espace parents*, proposés au Québec. Comme l'indique Stutz et ses collègues (2016), il est aisé d'élaborer un plan d'action, mais proposer concrètement des prestations destinées aux familles revendique des initiatives

supplémentaires. Les *Ateliers Espace parents* pourraient justement constituer une mise en application du plan de mesure du canton de Fribourg. Toutefois, ce dispositif pourrait-il se concrétiser dans le paysage fribourgeois ?

Selon une approche institutionnelle et légale, les *Ateliers Espace parents* constituent effectivement un dispositif que le canton pourrait envisager de mettre en œuvre. Comme indiqué, les objectifs poursuivis par ces ateliers ainsi que ceux exposés dans la *Stratégie pour la petite enfance* convergent. Ces deux programmes cherchent à promouvoir l'adaptation des familles migrantes, tout en reconnaissant que les modalités les concernant s'inscrivent dans une prévention secondaire. Les deux définissent tout de même ces actions comme devant répondre au besoin d'un groupe cible, ne partant pas nécessairement du principe que ces groupes constituent un risque. Au sein de ces deux projets, l'accent est placé sur la valorisation de la culture d'origine, la prise en compte des ressources et le partage de l'expertise. Il est également intéressant de souligner que ces programmes souhaitent inclure les parents dans la conception du dispositif. D'un point de vue légal, les *Ateliers Espace parents* semblent s'aligner avec la Loi sur l'enfance et la jeunesse (Grand Conseil du canton de Fribourg, 2020). Cette loi établit les bases légales afin de mieux soutenir et coordonner des démarches destinées aux jeunes. Parmi les objectifs cités, nous retrouvons la promotion de l'égalité des chances et l'intégration sociale des jeunes. De plus, cette loi adopte également une visée préventive : elle souhaite agir sur des éléments pouvant entraver le bien-être des enfants et des jeunes. Cette loi stipule également que l'Etat de Fribourg doit soutenir le développement d'initiatives optimisant le bien-être des familles et offrir des opportunités d'éducation en dehors du cadre scolaire. Les *Ateliers Espace parents* cherchent non seulement à remplir les mêmes objectifs, mais constituent un dispositif que l'Etat pourrait soutenir dans son développement.

L'aspect financier de la question est également à considérer. La loi sur l'enfance et la jeunesse du canton de Fribourg (2020) établit l'objectif de favoriser l'octroi de financements aux services destinés aux enfants ou à leurs parents. Pour répondre à cette finalité, l'Etat de Fribourg via le *Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme* (IMR) a lancé en 2024 un appel à projets « Soutien à la parentalité et au développement des enfants de 0 à 8 ans ». L'objectif est d'offrir un subventionnement aux associations ou communes souhaitant mettre en place des actions dans ce domaine. Pour obtenir la subvention, certaines conditions doivent cependant être respectées, notamment l'implication de personnes issues de l'immigration dans la conception des actions et la reconnaissance de leurs compétences. Les *Ateliers Espace parents*, s'alignant à cette description, pourraient donc candidater à cette subvention. Il est toutefois mentionné que l'Etat ne peut financer le projet qu'à une hauteur de 80%. Les dispositifs soutenus doivent donc prévoir une autre source de financement, par exemple de la part d'acteurs privés ou de communes. Celles-ci restent en effet les principales

responsables de la mise en place et du financement de prestations s'adressant aux familles (Stutz et al., 2016). Ainsi, le développement de telles offres peut parfois être contesté, notamment pour des décisions financières au niveau communal. Même si l'Etat approuve et finance en partie le projet, le soutien des communes alentour reste important pour le développement d'un dispositif de soutien à la parentalité. Par exemple, certaines associations telles l'*Office Familial*, profitent à la fois d'un soutien financier de l'Etat de Fribourg mais également de nombreuses communes, dont celle de Fribourg (Office familial, 2025).

Bien que les *Ateliers Espace parents* pourraient en théorie être établis dans le canton de Fribourg, d'autres aspects sont à prendre en compte. La pérennisation de ces programmes n'est notamment pas toujours assurée. En effet, malgré l'existence de la LEJ, un manque de bases légales concernant les offres de soutien aux familles est à déplorer (Stutz et al., 2016). Par exemple, l'importance de l'encouragement précoce ne possède aucune reconnaissance légale, malgré sa mise en avant dans les stratégies cantonales (Moser, 2024). Cette négligence juridique pourrait impacter directement le soutien à la parentalité, s'inscrivant dans l'encouragement précoce en visant à soutenir le développement de l'enfant. Ces bases légales sont pourtant nécessaires à la durabilité des offres et à leur financement (Conseil Fédéral, 2017). Sans ancrage légal, ces services risquent d'être victimes de restrictions budgétaires, s'exposant ainsi à une baisse de qualité, voir un abandon de leurs objectifs. En effet, lorsque les bases juridiques ne suivent pas la mise en place de projets, ceux-ci peuvent perdre leur légitimité auprès des investisseurs (Stutz et al., 2016). Au niveau national, la mise en place d'une loi supportant le soutien aux familles ne constitue pour l'instant pas une priorité (Conseil Fédéral, 2017). La *Stratégie pour la petite enfance* de Fribourg indique pourtant qu'elle a pour objectif le « développement et pérennisation des offres de soutien, de formation et de conseils à la parentalité dès la grossesse et en continuité jusqu'à l'âge de 8 ans » (Stutz et al., 2016, p.23). La question reste de savoir si le canton de Fribourg formulera une loi concernant ce sujet dans un avenir proche.

9. Limites

Les constatations précédentes nous permettent d'identifier une première limite à ce travail. La question de l'applicabilité des *Ateliers Espace parents* dans le canton de Fribourg est en fait délicate. Afin qu'un tel programme soit effectivement instauré, des acteur·ice·s privés, étatiques, communaux, juridiques ou encore associatifs entrent en jeu. En ce sens, la complexité de cette problématique dépasse la simple transposition d'un modèle existant. Une véritable évaluation de l'applicabilité de ces ateliers nécessiterait des recherches plus approfondies, et des renseignements directs auprès des acteur·ice·s concerné·e·s. En effet,

même si la volonté politique d'instaurer ce genre de dispositifs dans le canton est plus ou moins explicite, la coordination entre les différents acteurs impliqués ne l'est pas. Une véritable réponse à cette question est donc difficilement envisageable, et reste supposée. Seule une tentative de mise en place effective nous offrirait des réponses concrètes.

Une autre limite, concernant le modèle d'acculturation de Berry peut également être émise. En effet, ce travail se base sur le modèle d'acculturation de Berry pour concevoir son analyse de l'adaptation du soutien à la parentalité offert aux parents issus de l'immigration. Comme l'indique Rudmin (2003), bien que ce modèle ait la réputation d'être robuste et rencontre une grande popularité, il est tout de même important d'y porter un regard critique et de garder une certaine vigilance à son égard. Le modèle est souvent reconnu comme cohérent, mais également comme manquant de prise en compte des sous-cultures, des groupes dominants, ou de la nature évolutive des compétences culturelles. Par exemple, la corrélation entre la stratégie d'intégration avec un bien-être plus élevé est souvent mesuré de manière non-rigoureuse, notamment en observant si les gens utilisant cette stratégie ont un stress moins élevé. Cependant, d'autres variables médiatrices ou modératrices peuvent entrer en compte. Rudmin (2003) explique que ces conclusions pourraient être tirées uniquement en induisant des comportements se rapportant à l'intégration chez des personnes stressées afin de voir si leur condition s'améliore. De plus, bien que le modèle se veuille dimensionnel en indiquant que les personnes se situent sur un continuum face aux deux questions posées, les catégories n'en sont pas moins dichotomiques. Le fait de définir le modèle sur plusieurs variables et non selon quatre catégories permettrait d'intégrer les éléments mis en avant précédemment, et non de se baser uniquement sur des attitudes quant à sa propre culture et la culture de l'autre. Se baser uniquement sur les dispositions internes des individus risque de négliger le rôle d'autre facteurs dans l'acculturation comme les opportunités professionnelles, le contexte social ou la situation financière (Rudmin, 2003).

10. Conclusion

Le soutien à la parentalité destiné aux familles issues de l'immigration rencontre bien des enjeux. Les pratiques parentales étant souvent perçues comme influençant le bien-être de l'enfant, le but premier de ces actions reste avant tout d'augmenter les connaissances et compétences des parents concernant l'éducation, particulièrement afin d'éviter le développement ultérieur de problèmes psycho-sociaux (Daly, 2013). Le soutien à la parentalité destiné à ce public s'inscrit donc la plupart du temps dans une prévention secondaire, visant à lutter contre les inégalités ou la discrimination (Dubet, 2011). Les familles issues de l'immigration y sont en effet plus vulnérables, et font face à de multiples transitions. Les parents

questionnent leurs ethnothéories et rencontrent parfois des « zones sensibles » en termes de pratiques éducatives, susceptibles d'engendrer des désaccords avec la société d'accueil (Cohen-Émérique, 1993).

Dans ce contexte d'intervention, les deux risques du soutien à la parentalité s'amplifient pour les parents immigrés. Leurs pratiques éducatives sont parfois essentialisées et jugées comme inadaptées, justifiant aux yeux des intervenant·e·s l'imposition de normes et l'exercice d'un contrôle (Manier, 2020). Les parents sont alors souvent considérés comme coupables des difficultés rencontrées, tant au niveau adaptatif qu'éducatif (Vatz Laaroussi et Messé A Bessong, 2008, p.242). Leurs pratiques et conceptions culturelles peuvent être mises en cause dans les problèmes constatés chez l'enfant. De plus un dernier enjeu vient s'y ajouter : celui du risque d'assimilation forcée. Considérant que la culture d'origine est un frein à l'adaptation dans la société d'accueil, les intervenant·e·s risquent d'imposer leur conception de l'éducation, au détriment de celle des parents (Unterreiner, 2022). Cependant, une rupture nette avec la culture d'origine n'engendre pas une meilleure adaptation à la société d'accueil, et risque au contraire d'impacter le bien-être de la famille (Sabatier, 2007).

Il semble que l'adaptation psychologique et socioculturelle à la société d'accueil soit plutôt renforcée lorsque la culture d'origine est maintenue, mais que la famille prend également part à la société d'accueil et valorise de bonnes relations avec celle-ci. C'est ce que Berry (1997) nomme la stratégie d'intégration. Celui-ci a développé l'idée selon laquelle toute rencontre avec un autre groupe culturel nous fait entrer dans un processus d'acculturation, auquel chacun·e fait face de manière différente. La stratégie d'intégration reste néanmoins la plus souhaitable non seulement pour l'adaptation, mais également pour la santé mentale et la réduction des discriminations (Choy et al., 2021; Nguyen et Benet-Martínez, 2013). De plus, un consensus entre groupe majoritaire et groupe minoritaire concernant une intégration renforce ces bénéfices (Bourhis et al., 1997). Cette stratégie relève en effet d'une adaptation mutuelle : le groupe minoritaire considère l'adoption de certaines valeurs fondamentales du groupe majoritaire, et celui-ci s'adapte aux besoins de l'autre. Mais les deux parties ne s'alignent pas toujours et la société d'accueil peut parfois contraindre le groupe minoritaire à s'assimiler ou à se marginaliser. Détenant l'autorité sur les plans sociaux et institutionnels, la société d'accueil est en mesure de promouvoir l'intégration. Un des moyens pour mener à bien cette promotion serait d'adapter, voire de transformer, les institutions sociales et éducatives (Berry, 1997). C'est pourquoi l'adaptation du soutien à la parentalité est également questionné. Il peut en effet constituer un outil intéressant pour encourager l'intégration. Celui-ci pourrait notamment permettre de souligner l'importance du maintien de la culture d'origine, tout en fournissant les ressources permettant de participer à la société d'accueil. De plus, il favoriserait

des discussions concernant les « zones sensibles » et la recherche de compromis (Aouattah, 2010).

Pour concevoir un soutien à la parentalité favorisant l'intégration des familles issues de l'immigration, celui-ci doit répondre aux trois enjeux présentés précédemment. Il ne suffit pas d'éviter une assimilation forcée, mais le risque de parentalisme et l'équilibre entre soutien et contrôle doivent également être considérés. Ces enjeux sont tous liés les uns aux autres en reposant sur l'idée que la culture d'origine est un obstacle à une parentalité optimale. Conscientiser et tenter d'éviter ces trois enjeux est une première étape, mais la mise en pratique en est une autre. Une conception d'un soutien à la parentalité favorisant l'intégration des familles issues de l'immigration a déjà été mise à l'essai au Québec avec les *Ateliers Espace parents* (Richard et al., 2018). La matrice constituée précédemment a permis de montrer qu'ils répondaient aux trois enjeux, et constituaient un outil adapté pour promouvoir l'intégration des familles issues de l'immigration.

Concevoir un soutien à la parentalité dans le canton de fribourg soulève également d'autres questionnements : il faut en effet que des bases légales, institutionnelles et financières le permettent. La *Stratégie pour la petite enfance* du canton de Fribourg (Moser, 2024) ainsi que la *Stratégie « Je participe ! »* (Berset et Pernet, 2017) ont procuré les lignes directrices et objectifs visant le soutien à la parentalité dans le canton de Fribourg. De plus, la matrice a permis de les mettre en perspective quant aux différents enjeux. Bien que le *Stratégie pour la petite enfance* y réponde adéquatement, les objectifs 2030 présentent un risque de les accentuer. Cette constatation montre que les enjeux mis en avant ne sont pas toujours conscientisés, et qu'ils méritent encore qu'on y porte une attention particulière. D'un point de vue légal et financier, un dispositif de soutien à la parentalité promouvant l'intégration serait possible dans le canton de Fribourg. Cette opportunité est rendue possible grâce à la loi sur l'enfance et la jeunesse (Grand Conseil du canton de Fribourg, 2020), mais également grâce à l'appel à projets formulé par l'Etat de Fribourg (Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR, 2024), proposant de subventionner ce type de programmes. Cette possibilité reste cependant hypothétique, d'autres aspects devant également être considérés. Par exemple, le soutien des communes est également primordial. Le manque de bases légales pour reconnaître l'importance du soutien à la parentalité risque également d'entraver une pérennisation de ces mesures (Moser, 2024).

En somme, concevoir un soutien à la parentalité favorisant l'intégration des familles issues de l'immigration nécessite non seulement de répondre aux trois enjeux mentionnés précédemment, mais également que des conditions d'application soient remplies. La société d'accueil doit mettre en place des bases légales et fournir les financements nécessaires à la

réalisation de ce genre de programmes. La formulation de stratégies ou de plans de mesures permet également de légitimer ce genre d'actions et donc de favoriser leur mise en place. Le canton de Fribourg semble y fournir des efforts croissants, bien que des progrès restent à accomplir.

11. Perspectives

En envisageant une future recherche empirique autour de la question du soutien à la parentalité destiné aux familles issues de l'immigration, la possibilité d'une analyse de terrain semble intéressante. L'objectif de la recherche serait d'étudier la capacité de différentes instances de soutien à la parentalité du canton de Fribourg à répondre aux trois différents enjeux mis en avant précédemment.

Pour ce faire, des observations de terrain pourraient être menées lors d'actions de soutien à la parentalité dans une ou plusieurs structures fribourgeoises. De plus, des entretiens semi-structurés avec des parents et professionnel·le·s pourraient être réalisés. Observer et interroger les professionnel·le·s permettrait d'évaluer les dispositifs quant au risque de parentisme, quant au risque d'injonctions normatives, et quant à la promotion de l'intégration. Les données récoltées lors des entretiens semi-structurés permettraient d'observer les positionnements des professionnel·le·s quant à ces différents points. Les données récoltées lors des observations, quant à elles, permettraient de voir si ceux-ci les appliquent en pratique. Les entretiens semi-structurés auprès des parents permettraient de voir en quoi leurs besoins et attentes sont comblés, et si ceux-ci sont considérés dans la conception du dispositif et ses actions. Cette recherche permettrait en finalité de voir dans quelle mesure la *Stratégie pour la petite enfance* est réellement appliquée. En effet, bien que le canton érige en théorie des lignes directrices, seule une observation de terrain pourrait confirmer leur application.

En ceci, cette étude permettrait de voir si cette stratégie est suffisante ou si d'autres mesures sont nécessaires pour proposer un soutien à la parentalité adapté et de qualité. Elle permettrait également de mettre en lumière des éventuels obstacles et limites à la mise en place d'un soutien à la parentalité destiné aux parents issus de l'immigration, tant au niveau des conceptions des professionnel·le·s que des ressources à disposition.

Références

- Ainsworth, M. D. S. (1978). The Bowlby-Ainsworth attachment theory. *Behavioral and Brain Sciences*, 1(3), 436-438. doi:10.1017/S0140525X00075828
- Amin, A. (2021). Stratégies identitaires et stratégies d'acculturation : Deux modèles complémentaires. *Alterstice*, 2(2), 103-116. <https://doi.org/10.7202/1077569ar>
- Aouattah, A. (2010). Les pratiques éducatives des familles migrantes maghrébines : Éducation ou maltraitance ?. *Enfances & Psy*, 48(3), 107-118. <https://doi.org/10.3917/ep.048.0107>
- Berry, J. W. (1997). Immigration, Acculturation, and Adaptation. *Applied Psychology*, 46(1), 5-34. <https://doi.org/10.1111/j.1464-0597.1997.tb01087.x>
- Berset, C. (2024). *Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse : Plan d'action «Je participe!» 2023-2026*. Direction de la santé et des affaires sociales DSAS. <https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-06/le-plan-daction-je-participe-20232026.pdf>
- Berset, C., & Pernet, P. (2017). *Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg : Stratégie «Je participe!» Perspectives 2030*. Direction de la santé et des affaires sociales DSAS. https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/bpej/_www/files/pdf95/strategie_je-participe_16102017_f.pdf
- Bowlby, J. (1969). Disruption of affectional bonds and its effects on behavior. *Journal of Contemporary Psychotherapy*, 2(2), 75-86. <https://doi.org/10.1007/BF02118173>
- Bourhis, R. Y. & Bougie, E. (1998). Le modèle d'acculturation interactif: Une étude exploratoire. *Revue québécoise de psychologie*, 19(3), 75-114.
- Bourhis, R. Y., Moïse, L. C., Perreault, S., & Senécal, S. (1997). Towards an Interactive Acculturation Model: A Social Psychological Approach. *International Journal of Psychology*, 32(6), 369-386. <https://doi.org/10.1080/002075997400629>
- Bril, B., Zack, M., & Nkounkou-Hombessa, E. (1989). Ethnotheories of development and education: A view from different cultures. *European Journal of Psychology of Education*, 4(2), 307-318. <https://doi.org/10.1007/BF03172614>
- Bureau de l'intégration des migrant-e-s & et de la prévention du racisme IMR. (2024). *Programme d'intégration cantonal 2024-2027 : Appel à projets « Soutien à la parentalité et au développement des enfants de 0 à 8 ans »*. https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-04/24_27_PE_Appel_Projets_F_vf.pdf#:~:text=L'appel%20à%20projet%20s,des%20prestations%20des%20structures%20ordinaires3.

- Cardi, C. (2015). Les habits neufs du familialisme : Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité. *Mouvements*, 82(2), 11-19. <https://doi.org/10.3917/mouv.082.0011>
- Choy, B., Arunachalam, K., Gupta, S., Taylor, M., & Lee, A. (2021). Systematic review : Acculturation strategies and their impact on the mental health of migrant populations. *Public Health in Practice*, 2, 100069. <https://doi.org/10.1016/j.puhip.2020.100069>
- Cohen-Émerique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 71-91. <https://doi.org/10.7202/032248ar>
- Conseil de l'Europe. (2006). Pour une bonne parentalité dans l'Europe d'aujourd'hui : Lignes directrices à l'attention des gouvernements / États parties. *Service des Politiques Sociales*.
- Conseil Fédéral. (2017). *Rapport sur les familles 2017*. <https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/berichte-vorstoesse/br-bericht-familienbericht-2017.pdf.download.pdf/Rapport%20sur%20les%20familles%202017.pdf>
- Conus, X. (2023). Relais ou médiateur ? De la difficile résistance du soutien à la parentalité à l'instrumentalisation scolaire dans un canton suisse. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (31), 26-46.
- Conus, X., & Ogay, T. (2014). Les ethnothéories de l'éducation, quel accord entre parents migrants et enseignantes ?. *Revue internationale de l'éducation familiale*, 35(1), 93-123. <https://doi.org/10.3917/rief.035.0093>
- Daly, M. (2013). Parenting support: Another gender-related policy illusion in Europe? *Women's Studies International Forum*, 41, 223-230. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2013.05.016>
- Desjardins, N., Dumont, J., Laverdure, J., & Poissant, J. (2005). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : Guide pour soutenir le développement de l'attachement sécurisant de la grossesse à 1 an*. Santé et Services sociaux Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2005/05-836-01.pdf>
- Dubet, F. (2011). Égalité des places, égalité des chances. *Études*, 414(1), 31-41. <https://doi.org/10.3917/etu.4141.0031>
- Giraud, F. & Moro, M.-R. (2002). Parentalité et migrations. Dans L. Solis-Ponton (dir.), *La parentalité Défi pour le troisième millénaire : Un hommage international à Serge Lebovici*. (p. 325-338). Presses Universitaires de France.
- Giraud, M. (1995). L'approche interculturelle : Faux débats et vrais enjeux. *Migrants formation*, 102(1), 51-71. <https://doi.org/10.3406/diver.1995.7466>

- Gordon, R. (1983). An Operational Classification of Disease Prevention. *Public Health Reports*, 98(2), 107-109.
- Grand Conseil du canton de Fribourg. (1^{er} janvier 2020). 835.5 - *Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)*. https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.5
- Guilbert, L., Tessier, J., & Gagnon, R. (2009). Périnatalité et parentalité en contexte de migration : Stratégies interactives pour comprendre les transitions multiples et mieux intervenir. *Les Cahiers de l'ÉDIQ*, 1(1), 36-43.
- Hargis, H. (2017). Lorraine Odier, Métamorphoses de la figure parentale : Analyse des discours de l'École des parents de Genève (1950-2010). *Lectures*. <https://doi.org/10.4000/lectures.28705>
- Lamboy, B. (2009). Soutenir la parentalité : Pourquoi et comment ? : Différentes approches pour un même concept. *Devenir*, 21(1), 31-60. <https://doi.org/10.3917/dev.091.0031>
- Manier, M. (2020). Les spécificités des actions parentalité dans le champ de l'intégration des femmes migrantes et immigrées. *Revue des politiques sociales et familiales*, 134(1), 67-79. <https://doi.org/10.3406/caf.2020.3394>
- Mestre, C. (2015). Parentalité, migration et exil, comment prendre soin des parents ?. *Spirale*, 73(1), 206-216. <https://doi.org/10.3917/spi.073.0206>
- Miftah, A. (2018). Les migrations internationales et leurs effets. *Hommes & migrations*, 1320, 114-120. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.4067>
- Moser, C. (2024). *Stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg : Concept et plan de mesures*. Direction de la santé et des affaires sociales DSAS. <https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-06/strategie-pour-la-petite-enfance-dans-le-canton-de-fribourg-concept-et-plan-de-mesures--projet-approuve-par-le-ce-pour-mise-en-consultation-mai-24.pdf>
- Neyrand, G. (2009). *Le dialogue familial*. Érès.
- Neyrand, G. (2016). Responsables mais pas coupables, les parents ?. *Spirale*, 79(3), 84-92. <https://doi.org/10.3917/spi.079.0084>
- Neyrand, G. (2019). Soutenir la parentalité, une entreprise non dénuée d'ambiguïté. *Connexions*, 112(2), 15-29. <https://doi.org/10.3917/cnx.112.0015>
- Neyrand, G., Coum, D., Wilpert, M.-D., & Khoury, D. (2018). *Malaise dans le soutien à la parentalité : Pour une éthique d'intervention*. Érès.
- Nguyen, A.-M. D. & Benet-Martínez, V. (2013). Biculturalism and Adjustment : A Meta-Analysis. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 44(1), 122-159. <https://doi.org/10.1177/0022022111435097>
- Office familial. (2025). *Soutien/Dons*. <https://www.officefamilial.ch/fr/office-familial-fribourg/soutien-dons>

- Office fédéral de la statistique. (2022). *Migration et intégration Flux migratoires et population issue de la migration*. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23828704/master>
- Office fédéral des assurances sociales OFAS. (2020). *Ordonnance sur les aides financières aux organisations familiales (OFOrg) : Commentaire*. https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/gesetze/erlaeuterungen-fh-familienorganisationen.pdf.download.pdf/Commentaire_OFOrg_FR.pdf
- Phillimore, J. (2011). Refugees, Acculturation Strategies, Stress and Integration. *Journal of Social Policy*, 40(3), 575-593. <https://doi.org/10.1017/S0047279410000929>
- Plaisance, É., Belmont, B., Vérillon, A., & Schneider, C. (2007). Intégration ou inclusion ? : Éléments pour contribuer au débat. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 37(1), 159-164. <https://doi.org/10.3917/nras.037.0159>
- Pothet, J. (2017). Le « soutien à la parentalité » au prisme de ses ambivalences. *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 66(2), 20-22. <https://doi.org/10.3917/cdsu.066.0020>
- Richard, M., Dufour, S., Coppry, M., Lavergne, C., Martin, J., & Rufagari, M.-C. (2018). Les ateliers Espace Parents : Analyse de la genèse d'une intervention de soutien à l'adaptation du rôle parental en contexte d'immigration. *Intervention*, 148, 5-15.
- Riendeau, J. (2020). Parentalité positive : les tensions sociales d'un nouveau modèle d'éducation familiale. Dans Marois, S. (dir.). *Figures contemporaines des familles et des couples. Aspects sociologiques*, 25(2), 67-100.
- Rudmin, F. W. (2003). Critical History of the Acculturation Psychology of Assimilation, Separation, Integration, and Marginalization. *Review of General Psychology*, 7(3), 250-250. <https://doi.org/10.1037/1089-2680.7.3.250>
- Sabatier, C. (2007). Les relations parents-enfants dans un contexte d'immigration : Ce que nous savons et ce que nous devrions savoir. *Santé mentale au Québec*, 16(1), 165-190. <https://doi.org/10.7202/032209ar>
- Secrétariat d'État aux migrations. (2023). *Rapport sur la migration 2023*. <https://www.migration.swiss/fr-CH/stories/zuwanderung>
- Service de la population et des migrants. (2025). *Faits marquants et chiffres clés (SPoMi)*. <https://www.fr.ch/dsjs/spomi/faits-marquants-et-chiffres-cles-spomi>
- Shankland, R., & Lamboy, B. (2011). Utilité des modèles théoriques pour la conception et l'évaluation de programmes en prévention et promotion de la santé. *Pratiques Psychologiques*, 17(2), 153-172. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2010.11.001>
- Spitz, R. A. (1948). La perte de la mère par le nourrisson. *Enfance*, 1(5), 373-391. <https://doi.org/10.3406/enfan.1948.1106>
- Stutz, H., Bannwart, L., & Legler, V. (2016). *Rapports sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés dans les cantons*. Office fédéral des assurances sociales.

- https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/forschung/Forschungsberichte/1_17f_eBericht.pdf.download.pdf/1_17f_eBericht.pdf
- Super, C. M., & Harkness, S. (1986). The Developmental Niche : A Conceptualization at the Interface of Child and Culture. *International Journal of Behavioral Development*, 9(4), 545-569. <https://doi.org/10.1177/016502548600900409>
- Termote, M. (2011). The Efficiency of Immigration and Integration Policies. *Population Review*, 50(2), 90-108. <https://doi.org/10.1353/prv.2011.0016>
- Unterreiner, A. (2022). Accompagner les parents issus de l'immigration en France : Typologie des pratiques d'accueil. *Recherches familiales*, 19(1), 19-31. <https://doi.org/10.3917/rf.019.0023>
- Unterreiner, A. (2023). Processus de catégorisation des familles « issues de l'immigration » dans les actions d'accompagnement à la parentalité. *Migrations Société*, 191(1), 127-145. <https://doi.org/10.3917/migra.191.0127>
- Vatz Laaroussi, M., & Messé A Bessong, J.-M. (2008). Être Parents En Situation D'immigration : Défis, enjeux et potentiels. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau, & E. Pouliot (dir.), *Visages multiples de la parentalité* (p. 223-253). Presses de l'Université du Québec.

Attestation sur l'honneur

Par ma signature, j'atteste avoir rédigé personnellement ce travail et n'avoir utilisé que les sources et moyens autorisés, et mentionné comme telles les citations et paraphrases.

Alexia Volery

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Volery', enclosed within a large, loopy circular flourish.